

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **six** du mois de **novembre**, le Conseil communautaire de COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni à **dix-neuf heures**, en session **ordinaire** à la **salle des fêtes** située à **Vitrac**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

**Date de convocation : 31 octobre 2025**

**Présents :**

**Membres Titulaires** : MM. & Mme ANTUNES Fernand, BARÉ Michaël, BERTIN Christine, BISCARAT Catherine, BLANC Sébastien, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, BROMONT André, CANUTO Stéphane, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, COUCHARD Olivier, DA SILVA José, DA SILVA Sidonio, DESGEORGES Céline, DOSTREVIE Corinne, ESPAGNOL Alain, FABRE Jean-Louis, FRADIER Alain, GARRACHON Annie, GAY Laetitia, GEORGES Denis, GRIVOTTE Jean-Michel, GUILLOT Sébastien, LEFOUR Maryse, MANUBY Didier, MEGE Isabelle, MUSELIER Jean-Pierre, PERRET Delphine, PERRIN Julien, PIEUCHOT-MONNET Chantal, POUZADOUX Jean-Paul, RAFFIER Christian, RAYNAUD Dominique, ROGUET François, SOULIER Gérard.

**Membre suppléant avec voix délibérative** : Mme COMBEAUD-NOUZILLE Ghislaine (suppléante de Mme ROUGIER Laetitia).

**Procurations** : M. CRISPYN Guillaume à M. MANUBY Didier, M. HARDOUIN Frédéric à M. BLANC Sébastien, M. GALTIER Jean-Michel à M. GEORGES Denis, M. PORTE Jean-Luc à M. CHARBONNEL Pascal et M. VENEAULT Gérard à M. BONNET Grégory.

**Absents/excusés** : M. BALY Franck, M. LESCURE Bernard, M. MARTIN Roland et M. SCHIETTEKATTE Charles.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de membres en exercice : 47**

**Nombre de personnes présentes : 38**

**Nombre de suffrages exprimés : 43 dont 5 procurations**

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **M. Gérard SOULIER** est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

### Ordre du jour

#### Transition écologique - Gémapi

1. Validation de la stratégie locale de mobilité durable et inclusive
2. Fabrique Départementale des Transitions : modification du programme d'actions « mobilité » et du plan de financement
3. Avis concernant le projet de développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Montcel par la société Soleil de la Viouze
4. EHPAD - Réalisation d'un diagnostic technique des installations thermiques des bâtiments et d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition, la passation et le suivi du futur CPE Systèmes
5. Approbation de l'assiette des coupes 2026 pour les forêts relevant du régime forestier

#### Services Fonctionnels - RH

6. Mise en place de la participation employeur pour la mutuelle Santé des agents
7. Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Novembre 2025

## **Aménagement et développement économique**

8. ZA La Varenne : phase 5 de la zone d'activités d'autorisation à signer les marchés de travaux
9. Parc de d'activités des Volcans : compromis de vente M AUBERT

## **Enfance-jeunesse**

10. Mise à jour du règlement intérieur de la micro-crèche intercommunale à compter de novembre 2025
11. Marchés de transports pour les ALSH

## **Restauration collective**

12. Cuisine intercommunale à Saint-Georges-de-Mons : achat d'une cellule de refroidissement et de 3 thermo-scelleuses automatique

## **Infrastructures – Voirie – Equipements sportifs**

13. Gymnase intercommunal situé à Manzat :
  - Avenant N° 3 au marché de travaux : Lot N°5 " Menuiseries intérieures,
  - Avenant N°1 portant sur le lot numéro 7 "Peinture - Ravalement",
  - Avenant N°1 portant sur le lot numéro 1 "Terrassement, VRD, Gros Œuvre"
14. Réhabilitation du gymnase intercommunal à Manzat – travaux d'étanchéité toiture : autorisation de signer les marchés de travaux et demande de subventions
15. Tarifs Centre Aquatique Intercommunal à compter du 1er janvier 2026 (ajout d'un tarif location ligne d'eau)
16. Programme voirie 2025 : avenants aux marchés de travaux
  - avenant n°1 au lot n°5 commune des Ancizes,
  - avenant n°1 au lot n°8 commune de Manzat,
  - avenant n°1 au lot n°12 commune de Saint Georges de Mons,
  - avenant n°1 au lot 16 commune Saint Rémy de Blot
17. Schéma équipements sportifs – Nouveau gymnase sur Combronde : approbation du programme et lancement du marché de maîtrise d'œuvre

## **Services fonctionnels – Finances**

18. REOM : arrêt de la perception de la REOM en lieu et place du SYDEM
19. Budget annexe "équipements sportifs" DM n°1-2025
20. Budget annexe "activités culturelles" – DM n°2-2025
21. Budget annexe "restauration collective" – DM n°2-2025
22. Budget annexe "Enfance Jeunesse" – DM n°4-2025
23. Budget annexe "cinéma" – DM n°3-2025
24. Budget principal – décision DM°5-2025
25. Admission en non-valeur et créances irrécouvrables (budget annexe enfance jeunesse)
26. Admission en non-valeur et créances irrécouvrables (budget annexe restauration collective)
27. Dotation de Solidarité Communautaire

## **Services fonctionnels – Services généraux**

28. Préparation du prochain projet de territoire 2027-2032 : méthodologie et lancement de la consultation
29. Modification statutaire numéro 6 : suppression de la compétence « 6. Création et gestion de maisons de services au public »
30. Motion pour le service de cardiologie du CH de Riom
31. Rapport d'activités 2024

## **Questions diverses**

## AJOUT point à l'ordre du jour

- Modification des statuts du SBA
- Soutien aux équipements sportifs communaux (fonds de concours 2025)

## APPEL

## Approbation des comptes rendus du conseil communautaire

Le compte rendu du conseil communautaire en date du 18 septembre 2025 a été approuvé.

## Compte-rendu des délégations du Président

La liste des décisions a été envoyée en amont de la séance, en même temps que la note de présentation des dossiers. Aucune observation n'est faite.

### DECISION DU PRESIDENT N°2025-323 ACHAT TICKET CINEMA – CINEMA – COM L

Objet de la demande	Achat de tickets Cinéma
Prestataire	COM'L
Adresse du prestataire	<i>42 rue Paul Vaillant Couturier – 03 100 MONTLUCON</i>
Lieu d'action	Cinéma
Montant HT	1 660 €
Montant TTC	<b>1 992 €</b>

### DECISION DU PRESIDENT N°2025-324 FESTIVAL DES POSSIBLES – ST-GEORGES-DE-MONS – ANIMATION DE LA TABLE RONDE

Objet de la demande	Animation Table-ronde
Prestataire	EXPONEN'CIEL
Adresse du prestataire	Castel, 4 place Landouzy 63400 Chamalières
Lieu d'action	Complexe sportif St-Georges-de-Mons le samedi 13 septembre
Montant TTC	<b>1 130 €</b>

### DECISION DU PRESIDENT N°2025-325 ACQUISITION BOITIER FIREWALL ET LICENCE PARE-FEU – MEDIATHEQUE DE MANZAT – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'un boitier Firewall et souscription d'une licence pare-feu (36 mois)
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	<i>11 Allée Evariste Galois – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	Médiathèque de Manzat
Montant HT	1 530,00 €
Montant TTC	<b>1 836,00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-326 ACQUISITION BOITIER FIREWALL ET LICENCE PARE-FEU – MEDIATHEQUE DE COMBRONDE – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'un boitier Firewall et souscription d'une licence pare-feu (36 mois)
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	<i>11 Allée Evariste Galois – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	Médiathèque de Combronde
Montant HT	1 530,00 €
Montant TTC	<b>1 836,00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-327 ACQUISITION BOITIER FIREWALL ET LICENCE PARE-FEU – SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MANZAT – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'un boitier Firewall et souscription d'une licence pare-feu (36 mois)
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	<i>11 Allée Evariste Galois – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	23 rue Victor Mazuel à Manzat
Montant HT	2 469,00 €
Montant TTC	<b>2 962,80 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-328 ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE POUR RACCORDEMENT – FESTIVAL DES POSSIBLES - YESSS

Objet de la demande	Achat du matériel pour le raccordement électrique
Prestataire	YESSS ELECTRIQUE
Adresse du prestataire	<i>4 rue René Robin - 63200 MOZAC</i>
Lieu d'action	Festival des possibles
Montant HT	2 540.38 €
Montant TTC	<b>3 048.46 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-329 SEJOUR NEIGE DU 16 AU 20 FEVRIER 2026 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE – ALSH – LES GALINOTTES

Objet de la demande	Réservation séjour neige du 16 au 20 février 2026
Prestataire	LES GALINOTTES – FAL du Cantal
Adresse du prestataire	<i>2 rue de la Patinoire – Le Lioran – 15300 LAVEISSIERE</i>
Lieu d'action	Enfance jeunesse – ALSH SEJOUR
Montant TTC	<b>8 370.00 €</b> pour l'hébergement
Montant TTC	<b>908.00 €</b> pour Les activités

DECISION DU PRESIDENT N°2025-330 SEJOUR SKI DU 16 AU 20 FEVRIER 2026 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE – ALSH – LES GALINOTTES

Objet de la demande	Réservation séjour ski du 16 au 20 février 2026
Prestataire	LES GALINOTTES – FAL du Cantal
Adresse du prestataire	<i>2 rue de la Patinoire – Le Lioran – 15300 LAVEISSIERE</i>
Lieu d'action	Enfance jeunesse – ALSH SEJOUR
Montant TTC	9 990.00 € pour l'hébergement
Montant TTC	1 059.00 € pour Les activités

DECISION DU PRESIDENT N°2025-331 REPARATION KANGOO DN-901-LK – SERVICE ENFANCE JEUNESSE – VGARAGE

Objet de la demande	Embrayage véhicule - DN901LK
Prestataire	VGARAGE
Adresse du prestataire	<i>24 aveneu de la Gare – 63770 LES ANCIZES COMPS</i>
Lieu d'action	Enfance jeunesse
Montant HT	1 112.34 €
Montant TTC	<b>1 334.81 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-332 REFECTION DES JOINTS DU BASSIN D'APPRENTISSAGE – PISCINE - SAREPS

Objet de la demande	Réfection des joints du bassin d'apprentissage
Prestataire	SAREPS
Adresse du prestataire	<i>35 route d'orléans – 45150 JARGEAU</i>
Lieu d'action	Piscine
Montant HT	17 599.50 €
Montant TTC	<b>21 119.40 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-333 ETUDES COMPLEMENTAIRES G2PRO ET G4 – EFFONDREMENT DU MUR CHEMIN MOULIN DE LA CROIX - BLOT L'EGLISE– GINGER CEBTP

Objet de la demande	Réalisation d'études complémentaires G2PRO et G4 dans le cadre de l'effondrement du mur du Chemin Moulin de la Croix
Prestataire	GINGER CEBTP
Adresse du prestataire	<i>12, avenue Gay Lussac - ZA la Clef Saint-Pierre - 78990 ELANCOURT</i>
Lieu d'action	Commune de Blot l'Eglise
Montant HT	3 950.00 €
Montant TTC	<b>4 740.00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-334 ETUDE COMPLÉMENTAIRE GEOSTRUCTURE – REHABILITATION GARE DES ANCIZES– GINGER CEBTP

Objet de la demande	Etude complémentaire de géostructure pour le plancher haut de la gare des Ancizes-St Georges
Prestataire	GINGER CEBTP
Adresse du prestataire	12, avenue Gay Lussac - ZA la Clef Saint-Pierre - 78990 ELANCOURT
Lieu d'action	Gare des Ancizes-St Georges
Montant HT	1 985.00 €
Montant TTC	<b>2 382.00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-335 ENTRETIEN SANITAIRES TRMHP - GENS DU VOYAGE – ONET

Objet de la demande	Entretien des sanitaires du TRMPH. <i>La facturation finale dépendra de l'occupation du terrain et de l'utilisation des sanitaires.</i>
Prestataire	ONET
Adresse du prestataire	36 boulevard de l'Océan- 13009 MARSEILLE
Lieu d'action	TRMPH sur la commune de Combronde
Montant HT	975.15 €
Montant TTC	<b>1 170.18 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-336 REHABILITATION GARE DES ANCIZES – DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX – SOCOTEC

Objet de la demande	Etude amiante dans le cadre de la réhabilitation de la gare des Ancizes-St Georges. <i>La facturation finale dépendra de la quantité de prélèvement effectué par le technicien le jour de l'intervention.</i>
Prestataire	SOCOTEC
Adresse du prestataire	Parc Technologique La Pardieu-19 avenue Léonard de Vinci – 63 063 CLERMONT-FERRAND
Lieu d'action	Gare des Ancizes-St Georges
Montant HT	800.00 €
Montant TTC	<b>960.00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-337 ACHAT ORDINATEUR PORTABLE – AGENT SERVICE CULTURE SPORT - XEFI

Objet de la demande	Achat d'un ordinateur portable
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	11 Allée Evariste Galois - 63170 Aubière
Lieu d'action	Service culture et sport
Montant HT	1 129.98 €
Montant TTC	<b>1 356.03 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-338 ACQUISITION BOITIER FIREWALL ET LICENCE PARE-FEU – EHPAD LE MONTEL – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'un boitier Firewall et souscription d'une licence pare-feu (36 mois)
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	<i>11 Allée Evariste Galois – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	EHPAD Le Montel
Montant HT	1 530,00 €
Montant TTC	<b>1 836,00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-339 ACQUISITION BOITIER FIREWALL ET LICENCE PARE-FEU – EHPAD LES ORCHIS – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'un boitier Firewall et souscription d'une licence pare-feu (36 mois)
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	<i>11 Allée Evariste Galois – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	EHPAD Les Orchis
Montant HT	1 530,00 €
Montant TTC	<b>1 836,00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-340 ACQUISITION BOITIER FIREWALL ET LICENCE PARE-FEU – EHPAD DU LAC – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'un boitier Firewall et souscription d'une licence pare-feu (36 mois)
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	<i>11 Allée Evariste Galois – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	EHPAD DU Lac
Montant HT	1 530,00 €
Montant TTC	<b>1 836,00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-341 ACQUISITION BOITIER FIREWALL ET LICENCE PARE-FEU – CAPPONI – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'un boitier Firewall et souscription d'une licence pare-feu (36 mois) – Début de l'abonnement 19-12-2026
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	<i>11 Allée Evariste Galois – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	Château des Capponi
Montant HT	1 530,00 €
Montant TTC	<b>1 836,00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-342 ACHAT ACCESSOIRES SDS MAX – SERVICES TECHNIQUES – DISSAY

Objet de la demande	Achat Accessoires SDS MAX
Prestataire	DISSAY
Adresse du prestataire	<i>16 rue des Frères Gardise 63200 MENETROL</i>
Lieu d'action	Services Techniques
Montant HT	742 €
Montant TTC	<b>890.40 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-343 ACHAT BROYEUR À BRANCHES – SERVICES TECHNIQUES – SAS DORAT VERTS LOISIRS

Objet de la demande	Achat d'un Broyeur à branches
Prestataire	SAS DORAT VERTS LOISIRS
Adresse du prestataire	<i>Pointe de Cournon, Zone industrielle 63800 COURNON D'AUVERGNE</i>
Lieu d'action	Services Techniques
Montant HT	2482.20 €
Montant TTC	<b>2978.64 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-344 ACHAT ÉLECTROPORTATIFS – SERVICES TECHNIQUES – DISSAY

Objet de la demande	Achat d'ÉLECTROPORTATIFS
Prestataire	DISSAY
Adresse du prestataire	<i>16 rue des frères Gardise ZA des Charmes - 63200 MENETROL</i>
Lieu d'action	Services Techniques
Montant HT	1614.51 €
Montant TTC	<b>1937.41 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-345 ACHAT HARNAIS ET CASQUES – SERVICES TECHNIQUES – TRENOIS DECAMPS

Objet de la demande	Achat Harnais et Casques
Prestataire	TRENOIS DECAMPS
Adresse du prestataire	<i>54 rue Georges Besse 63100 Clermont-Ferrand</i>
Lieu d'action	Services Techniques
Montant HT	417.86 €
Montant TTC	<b>501.43 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-346 ACHAT OUTILLAGE ET PLOMBERIE – SERVICES TECHNIQUES – TRENOIS DECAMPS

Objet de la demande	Achat Outilage et plomberie
Prestataire	TRENOIS DECAMPS
Adresse du prestataire	<i>54 rue Georges Besse 63100 Clermont-Ferrand</i>
Lieu d'action	Services Techniques
Montant HT	1278.34 €
Montant TTC	<b>1534.01 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-347 ACHAT PETIT OUTILLAGE – SERVICES TECHNIQUES – TRENOIS DECAMPS

Objet de la demande	Achat Petit outillage
Prestataire	TRENOIS DECAMPS
Adresse du prestataire	<i>54 rue Georges Besse 63100 Clermont-Ferrand</i>
Lieu d'action	Services Techniques
Montant HT	583.11 €
Montant TTC	<b>699.73 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-348 ACHAT PINCE À SERTIR – SERVICES TECHNIQUES - DISSAY

Objet de la demande	Achat d'une pince à sertir
Prestataire	DISSAY
Adresse du prestataire	<i>16 rue des frères Gardise ZA des Charmes 63200 MENETROL</i>
Lieu d'action	Services Techniques
Montant HT	1480.00 €
Montant TTC	<b>1776.00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-349 ACHAT TRONÇONNEUSES À BATTERIES – SERVICES TECHNIQUES – SARL LAURENT

Objet de la demande	Achat de Tronçonneuses à batterie
Prestataire	SARL LAURENT
Adresse du prestataire	<i>30 rue Albert Evaux, ZA les Graviers, 63119 CHATEAUGAY</i>
Lieu d'action	Services Techniques
Montant HT	933.74 €
Montant TTC	<b>1120.49 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-350 ETUDE D'OPPORTUNITE DE LIENS CYCLABLES - AUTOUR DE COMBRONDE ET SUR LA CONURBATION LES ANCIZES-ST-GEORGES – SAS EBULIS

Objet de la demande	Étude d'opportunité de liens cyclables autour de Combronde et sur la conurbation Les-Ancizes-Saint-Georges
Prestataire	SAS ÉBULIS
Adresse du prestataire	<i>56, quai Pierre Scize 69005 LYON</i>
Lieu d'action	Combrailles, Sioule et Morge
Montant HT	1 275 €
Montant TTC	<b>1530 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-351 MISSION D'ETUDE DE FAISABILITE DU RESEAU DE CHALEUR – LES ANCIZES-COMPS ET SAINT-GEORGES-DE-MONS - INDDIGO

Objet de la demande	Etude de faisabilité De création d'un réseau de Chaleur
Prestataire	INDDIGO
Adresse du prestataire	<i>367 Avenue du Grand Ariétaz - CS 52401 - 73024 CHAMBERY CEDEX</i>
Lieu d'action	Les Ancizes-Comps et Saint-Georges-de-Mons
Montant HT	15 250 EUR
Montant TTC	<b>18 300 EUR</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-352 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – ALL 4 HOME

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <i>Développer l'activité de l'entreprise en faisant l'acquisition de matériel de bureau et de communication</i> »
Lieu d'action	ALL 4 HOME, représentée par Monsieur Charbonnel
Adresse du prestataire	<i>107 avenue Etienne Clémentel – 63 460 COMBRONDE</i>
Montant des dépenses retenues	8087.50 €
<b>Montant de la subvention</b>	<b>1617.50 €</b>
<i>Taux d'aide</i>	<i>20 %</i>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-353 CHANGEMENT BATTERIES DEFIBRILATEURS – MULTISITES – ETS LE CŒUR D'UN SAM

Objet de la demande	Changement batteries des défibrillateurs
Prestataire	LE CŒUR D'UN SAM
Adresse du prestataire	<i>7 rue Barillot veuve Coupelon</i>
Lieu d'action	Multisites
Montant HT	1034,95 €
Montant TTC	<b>1 241,94€</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-354 INSTALLATION D'UNE CLOTURE ET D'UN PORTAIL – BAT AUVERGNE BIO ETS SOCMA-GRI

Objet de la demande	Installation d'une clôture et d'un portail autoportant
Prestataire	SOCMA-GRI
Adresse du prestataire	33 route de Valence 26760 BEAUMONT LES VALENCE
Lieu d'action	Zone la Varenne - Batiment Auvergne BIO
Montant HT	18 072.31€
Montant TTC	<b>21 686.77€</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-355 RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE MAINTENANCE – ELISATH

Objet de la demande	Renouvellement contrat de service « maintenance » (logiciel et matériels)
Prestataire	ELISATH
Adresse du prestataire	10 Rue du Préfet Erignac 54 850 MESSEIN
Lieu d'action	Centre aquatique intercommunal
Montant HT	3 098,20 €
Montant TTC	<b>3 717,84 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-356 ACQUISITION DE LIVRES – MEDIATHEQUE COMBRONDE – ASSOCIATION MOT A MOT

Objet de la demande	Acquisition et renouvellement de la collection de livres
Prestataire	Association Mot à Mot
Adresse du prestataire	Place du 8 Mai – 63 460 BEAUREGARD VENDON
Lieu d'action	Médiathèque de Combronde
Montant TTC	<b>1 008,23 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-357 Levé topographique et études d'avant-projet – ZA LES ANCIZES RUE FORGERONS – GEOVAL

Objet de la demande	Levé topographique et études d'avant-projet
Prestataire	GEOVAL
Adresse du prestataire	38 rue de Sarliève, C.S. 10012 63808, COURNON D'AUVERGNE Cedex France 04 73 37 91 01
Lieu d'action	ZA Les Ancizes – Rue des Forgerons
Montant HT	<b>6 750,00 € HT</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-358 REMPLACEMENT ORDINATEUR PORTABLE - CINEMA – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'un nouvel ordinateur portable
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	<i>11 allée evariste gallois – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	Cinéma
Montant HT	1 238,40 €
Montant TTC	<b>1 490,06 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-359 REMPLACEMENT AUTOMATE PROGRAMMABLE DE PILOTAGE – ZAC DE L'AIZE ETS SEMERAP

Objet de la demande	Remplacement de l'automate programmable de pilotage de la station
Prestataire	SEMERAP
Adresse du prestataire	<i>Rue Richard Wagner 63201 RIOM</i>
Lieu d'action	ZAC de l'AIZE
Montant HT	6 363,32 €
Montant TTC	<b>7 635,98€</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-360 MISE EN PLACE D'UN DEBITMETRE STATION DE POMPAGE – ZAC DE L'AIZE ETS SEMERAP

Objet de la demande	Installation d'un débitmètre électromagnétique sur le départ de la station
Prestataire	SEMERAP
Adresse du prestataire	<i>Rue Richard Wagner 63201 RIOM</i>
Lieu d'action	ZAC de l'AIZE
Montant HT	10 347,99 €
Montant TTC	<b>12 417,59€</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-361 FORMATION AGENTS « HABILITATION ELECTRIQUE BS BE MANOEUVRE » – ETS ALFAPRIS

Objet de la demande	Formation 24 agents « habilitation électrique BS BE manœuvre »
Prestataire	ALFAPRIS
Adresse du prestataire	6, rue de Pérignat 63800 Cournon-d'Auvergne
Lieu d'action	Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge
Montant TTC	<b>2 730.00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-362 ENTRETIEN COUVERTURE CHAUME – CANTINE DE CHAMPS – ART ET TRADITIONS DU CHAUME

Objet de la demande	Entretien de la couverture en chaume
Prestataire	ART ET TRADITION DU CHAUME
Adresse du prestataire	<i>Esclos 19200 St Etienne aux Clos</i>
Lieu d'action	Cantine de Champs
Montant HT	17 683.00 €
Montant TTC	<b>21 219.60 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-363 PRESTATION CONSEIL POUR RACCORDEMENT TELECOM – ZA VARENNE – ORANGE

Objet de la demande	Etude et travaux de câblage pour installation de la fibre
Prestataire	ORANGE
Adresse du prestataire	<i>UCI AURA (H3) 131 avenue Felix Faure – 69800 LYON 3ème</i>
Lieu d'action	Zone d'activités de la Varenne - Combronde
Montant HT	<b>3 456,00 €</b>
Montant TTC	<b>4 147,20 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-364 ACQUISITION BLIXER 3 MONOPHASE – CUISINE EHPAD COMBRONDE – SOLUTION PRO

Objet de la demande	Acquisition d'un Blixer 3 Monophasé
Prestataire	SOLUTION PRO
Adresse du prestataire	<i>16 rue Pierre et Marie Curie – 63360 GERZAT</i>
Lieu d'action	Cuisine EHPAD de Combronde
Montant HT	1 449.16 €
Montant TTC	<b>1 738.99 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-365 REPRESENTATION PUBLIQUE – MEDIATHEQUE MANZAT – ASSOCIATION LE BRUIT DES CLOCHE

Objet de la demande	Représentation publique de la lecture « Exploits Mortels »
Prestataire	Association Le Bruit des Cloches
Adresse du prestataire	<i>12 rue Agrippa d'Aubigné – 63 000 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Médiathèque de Manzat
Montant TTC	<b>850.00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-366 ACHAT 5 LOTS DE 2 BACS A INGREDIENTS – RESTAURATION COLLECTIVE COMBRONDE – ETS AUVERGNE DEGRE SERVICE

Objet de la demande	Acquisition de 5 lots de 2 bacs à ingrédients
Prestataire	ETS AUVERGNE DEGRE SERVICE
Adresse du prestataire	<i>Rue Fernand Forest – 63370 LEMPDES</i>
Lieu d'action	Cuisine Combronde
Montant HT	690.05 €
Montant TTC	<b>828.06 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-367 ACHAT BATTEUR MELANGEUR 3 VITESSES – RESTAURATION COLLECTIVE COMBRONDE – ETS AUVERGNE DEGRE SERVICE

Objet de la demande	Acquisition d'un batteur mélangeur 3 vitesses
Prestataire	ETS AUVERGNE DEGRE SERVICE
Adresse du prestataire	<i>Rue Fernand Forest – 63370 LEMPDES</i>
Lieu d'action	Cuisine EHPAD Combronde
Montant HT	5 700.00 €
Montant TTC	<b>6 840.00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-368 ACQUISITION COUPE-LEGUMES CL50 ULTRA – CUISINE ST GEORGES – SOLUTION PRO

Objet de la demande	Acquisition d'un coupe-légumes CL50 ultra
Prestataire	SOLUTION PRO
Adresse du prestataire	<i>16 rue Pierre et Marie Curie – 63360 GERZAT</i>
Lieu d'action	Cuisine de Saint Georges
Montant HT	1 657.39 €
Montant TTC	<b>1 988.87 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-369 ACQUISITION CUTTER K45 – CUISINE ST GEORGES – SOLUTION PRO

Objet de la demande	Acquisition d'un Cutter K45
Prestataire	SOLUTION PRO
Adresse du prestataire	<i>16 rue Pierre et Marie Curie – 63360 GERZAT</i>
Lieu d'action	Cuisine de Saint Georges
Montant HT	1 855.59 €
Montant TTC	<b>2 226.71 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-370 ACHAT MIXEUR MP450 ULTRA LED ROBOT COUPE – RESTAURATION COLLECTIVE ST GEORGES – ETS AUVERGNE DEGRE SERVICE

Objet de la demande	Acquisition d'un Mixeur MP450 Ultra Led
Prestataire	ETS AUVERGNE DEGRE SERVICE
Adresse du prestataire	<i>Rue Fernand Forest – 63370 LEMPDES</i>
Lieu d'action	Cuisine St Georges
Montant HT	431.45 €
Montant TTC	<b>517.74 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-371 ACQUISITION PETITS MATERIELS DE CUISINE – CUISINE EHPAD COMBRONDE – SOLUTION PRO

Objet de la demande	Acquisition petits matériels de cuisine
Prestataire	SOLUTION PRO
Adresse du prestataire	<i>16 rue Pierre et Marie Curie – 63360 GERZAT</i>
Lieu d'action	Cuisine EHPAD de Combronde
Montant HT	594.19 €
Montant TTC	<b>713.03 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-372 REMPLACEMENT 4 CYLINDRES DE PORTE – ECOLE LES ANCIZES – ADAM DEPANNAGE

Objet de la demande	Remplacement de 2 cylindres de porte
Prestataire	ADAM DEPANNAGE
Adresse du prestataire	1 square du Corail – 63100 CLERMONT FERRAND
Lieu d'action	Ecole Les Ancizes
Montant HT	895,83 €
Montant TTC	<b>1 075,00€</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-373 CREATION ALIMENTATION R2V5G 16 MM2 – RESTAURATION COLLECTIVE ST GEORGES – SARL DIAS

Objet de la demande	Création d'une alimentation R2V5G 16 mm2 et tube de distribution pvc pour tunnel de lavage et séchage
Prestataire	SARL DIAS
Adresse du prestataire	<i>1 route de Teilhède – 63460 BEAUREGARD VENDON</i>
Lieu d'action	Cuisine St Georges
Montant HT	2 039.85 €
Montant TTC	<b>2 447.82 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-374 CREATION TABLEAU ELECTRIQUE 3 PRISES + PRISE DE COURANT – RESTAURATION COLLECTIVE ST GEORGES – SARL DIAS

Objet de la demande	Création d'un tableau électrique de 3 prises + une prise 20 A pour le lave-vaisselle
Prestataire	SARL DIAS
Adresse du prestataire	<i>1 route de Teilhede – 63460 BEAUREGARD VENDOR</i>
Lieu d'action	Cuisine St Georges
Montant HT	981.89 €
Montant TTC	<b>1 178.26 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-375 MISE EN PLACE DE GRAVILLON - TERRAIN TEMPORAIRE GENS DU VOYAGE - AES

Objet de la demande	Mise en place de gravillons pour un meilleur écoulement des eaux de pluie
Prestataire	AES
Adresse du prestataire	<i>ZA La Varenne-Rue de Picardie -63460 COMBRONDE</i>
Lieu d'action	Terrain familial temporaire des gens du voyage
Montant HT	1 700.00 €
Montant TTC	<b>2 040.00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-376 REPARATION BERLINGO BY 291 EN – SERVICE CULTURE – GARAGE SELLES

Objet de la demande	Réparer le véhicule Berlingo BY 291 EN
Prestataire	GARAGE SELLES
Adresse du prestataire	<i>151 Avenue Etienne Clémentel – 63 460 COMBRONDE</i>
Lieu d'action	Culture
Montant HT	828.81 €
Montant TTC	<b>994.57 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-377 REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES ET DU THERMOSTAT DE CHAUFFAGE – STATION ZAC DE L'AIZE – ETS SEMERAP

Objet de la demande	Remplacement éclairages et du thermostat de commande du chauffage
Prestataire	SEMERAP
Adresse du prestataire	<i>Rue Richard Wagner 63201 RIOM</i>
Lieu d'action	ZAC de l'AIZE
Montant HT	800,76 €
Montant TTC	<b>960,91€</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-378 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – LANCEREAU

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <b>Achat de four pour une augmenter la capacité de fabrication d'objet en céramique</b> »
Lieu d'action	LANCEREAU, représentée par Monsieur LANCEREAU
Adresse du prestataire	<i>Le Bourg – 63460 MARCILLAT</i>
Montant des dépenses retenues	8 860.00 €
<b>Montant de la subvention</b>	<b>1 772.00 €</b>
<i>Taux d'aide</i>	20 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-379 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – NOSQUA

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <b>Achat d'un four plus grand pour faire des portes pour les architectes et accéder à un nouveau marché</b> »
Lieu d'action	NOSQUA, représentée par Madame FERNANDEZ
Adresse du prestataire	<i>Route de Queuille - 63780 ST GEORGES DE MONS</i>
Montant des dépenses retenues	7 650.00 €
<b>Montant de la subvention</b>	<b>1 530.00 €</b>
<i>Taux d'aide</i>	20 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-380 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – EGLANTINE

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <b>Changement des menuiseries pour une meilleure isolation thermique et ajout de stores isolants</b> »
Lieu d'action	EGLANTINE FLEURISTE, représentée par Madame THOMAS
Adresse du prestataire	<i>3 avenue de la libération - 63780 ST GEORGES DE MONS</i>
Montant des dépenses retenues	14 623.68 €
<b>Montant de la subvention</b>	<b>1 462.36 €</b>
<i>Taux d'aide</i>	10 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-381 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – LA FELICIA

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <b>Création d'un restaurant pizzéria dans le centre bourg de Jozérand</b> »
Lieu d'action	LA FELICIA, représentée par Madame BIOUGNE
Adresse du prestataire	<i>3 Rue du sagnat – 63460 JOZERAND</i>
Montant des dépenses retenues	33 708.21 €
<b>Montant de la subvention</b>	<b>3 370.82 €</b>
<i>Taux d'aide</i>	10 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-382 LOGICIEL FLUXNET – SERVICES TECHNIQUES – IDEATION

Objet de la demande	Achat, installation et paramétrage du logiciel de gestion des services techniques, du patrimoine et des interventions, Installation et mise à disposition de l'application mobile Formation de ce nouvel outil de gestion
Prestataire	IDEATION
Adresse du prestataire	<i>7 rue du vallard – 80 800 VILLERS BRETONNEUX</i>
Budget	Général
Lieu d'action	Services techniques
Montant HT	6 728.00 €
Montant TTC	<b>8 073.60 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-383 MAINTENANCE DU LOGICIEL FLUXNET – SERVICES TECHNIQUES – IDEATION

Objet de la demande	Maintenance annuelle du logiciel de gestion des services techniques, du patrimoine et des interventions « Fluxnet », comprenant l'hébergement sur serveur, Mise à jour et assistance, maintenance de l'application mobile
Prestataire	IDEATION
Adresse du prestataire	<i>7 rue du vallard – 80 800 VILLERS BRETONNEUX</i>
Budget	Général
Lieu d'action	Services techniques
Montant HT / an	1 770.00 €
Montant TTC / an	<b>2 124.00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-384 REPARATION CHAUDIERE DU FOUR POUR PRODUCTION VAPEUR – CUISINE ST GEORGES – SOLUTION PRO

Objet de la demande	Réparation de la chaudière du four pour la production de vapeur
Prestataire	Solution Pro
Adresse du prestataire	<i>16 rue Pierre et Marie Curie – 63360 GERZAT</i>
Lieu d'action	Cuisine de Saint Georges de Mons
Budget	Restauration Collective
Montant HT	1 348.68 €
Montant TTC	<b>1 618.42 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-385 RECHERCHE DE FUITE – CHATEAU DES CAPONI – ETS MAURICE NAILLER

Objet de la demande	Recherche de fuite sur la toiture
Prestataire	MAURICE NAILLER
Adresse du prestataire	32 rue Jules Verne – 63100 CLERMONT FERRAND
Lieu d'action	Château des CAPONI
Budget	Général
Montant HT	882,24 €
Montant TTC	<b>970,46 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-386 CONVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX – COMBRAILLES SIOULE ET MORGE – TRAITEUR LA LIVRAISON GOURMANDE

Objet de la demande	Apéritif dinatoire pour la convention des conseillers municipaux
Prestataire	LA LIVRAISON GOURMANDE
Adresse du prestataire	Le Mas - 63460 TEILHEDE
Lieu d'action	Montcel
Budget	Général
Montant TTC	<b>1112 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-387 REMPLACEMENT ORDINATEUR PORTABLE - SERVICE RH – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'un nouvel ordinateur portable
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	11 allée evariste gallois – 63170 AUBIERE
Lieu d'action	Ressources humaines
Budget	Général
Montant HT	1 074.50 €
Montant TTC	<b>1 293.43 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-388 INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE – CINEMA LA VIOUZE – ROLHION

Objet de la demande	Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture du cinéma (9.3 kWc)
Prestataire	Rolhion
Adresse du prestataire	5 rue Georges Charpak 63960 Veyre-Monton
Lieu d'action	Cinéma La Viouze
Budget	Général PCAET
Montant HT	13 283,81 EUR
Montant TTC	<b>15 940,57 EUR</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-389 ACHAT FAUTEUIL DE BUREAU - SERVICE DEVELOPPEMENT – BRUNEAU

Objet de la demande	Acquisition de nouveaux fauteuils de bureau
Prestataire	BRUNEAU
Adresse du prestataire	<i>19 avenue de la baltique – 91 948 COURTABOEUF</i>
Lieu d'action	Service développement
Budget	Général
Montant HT	806.90 €
Montant TTC	<b>967.98 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-390 REPARATION KANGOO BA 860 JL – SERVICE GENERAL – GR CARROSSERIE 63

Objet de la demande	Réparer le véhicule Kangoo BA 860 JL
Prestataire	GR CARROSSERIE 63
Adresse du prestataire	<i>9 Ter rue des charrots – 63 410 LOUBEYRAT</i>
Lieu d'action	Siège
Budget	Général
Montant HT	2 462.40 €
Montant TTC	<b>2 954.88 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-391 POSE DE 6 FILMS SOLAIRES – MEDIATHEQUE MANZAT – L'ARTISAN DU VERRE C3D

Objet de la demande	Pose de 6 films solaires
Prestataire	L'ARTISAN DU VERRE C3D
Adresse du prestataire	<i>27 Rue Newton - 63 100 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Médiathèque de Manzat
Budget	Culturel
Montant HT	1 080,00 € HT
Montant TTC	<b>1 296,00€ TTC</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-392 ACHAT FILMS SOLAIRES – MEDIATHEQUE DE MANZAT – DECO-TECH

Objet de la demande	Achat films solaires
Prestataire	DECO-TECH
Adresse du prestataire	<i>27 Rue Jules VERNE – 63 100 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Médiathèque de Manzat
Budget	Culturel
Montant HT	541,13 € HT
Montant TTC	<b>649,36€ TTC</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-393 REFECTION CREPI GYMNASE – LA PASSERELLE – FERREIRA FREDERIC FINITIONS

Objet de la demande	Réfection du crépi du Gymnase
Prestataire	FERREIRA FREDERIC FINITIONS
Adresse du prestataire	<i>7 Impasse du petit champs – 63 119 CHATEAUGAY</i>
Lieu d'action	LA PASSERELLE
Budget	Culturel
Montant HT	4 400.00 €
Montant TTC	<b>5 280.00 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-394 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'HEBERGEMENT ET D'ASSISTANCE DU LOGICIEL DE LECTURE PUBLIQUE – MEDIATHEQUES COMBRONDE ET MANZAT – PMB SERVICES

Objet de la demande	Logiciel de Mise en réseau des bibliothèques, contrat d'assistance, contrat de sécurisation et contrat de service SMTP pour une durée du 24/08/2025 au 23/08/2026
Prestataire	PMB SERVICES,
Adresse du prestataire	<i>ZI de Mont sur Loir – Château du Loir 72500 MONTVAL-SUR-LOIR</i>
Lieu d'action	Médiathèques Combronde et Manzat
Budget	Culturel
Montant annuel HT	3 448.95 €
Montant annuel TTC	<b>4 138.74 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-395 PARTIES DE LASER GAME – ALSH LES ANCIZES – LASER JUMP

Objet de la demande	Parties de Laser Game le 21 octobre 2025
Prestataire	LASER JUMP
Adresse du prestataire	<i>5 rue de l'industrie – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	ALSH LES ANCIZES
Budget	Enfance jeunesse
Montant HT	527,27 € HT
Montant TTC	<b>580,00 € TTC</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-396 ACHAT BACS AJOURES – CUISINE ST GEORGES – ADS

Objet de la demande	Achat 30 bacs ajourés et 3 socles 4 roues
Prestataire	ADS
Adresse du prestataire	<i>Rue Fernand Forest – 63370 LEMPDES</i>
Lieu d'action	Cuisine Saint Georges de Mons
Budget	Restauration Collective
Montant HT	777,03 € HT
Montant TTC	<b>932,44 € TTC</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-397 ACHAT BOBINES POUR THERMO-SCELLEUSE – CUISINE ST GEORGES – SOLUTION PRO

Objet de la demande	Achat 6 bobines pour thermo-scelleuse
Prestataire	SOLUTION PRO
Adresse du prestataire	<i>16 rue Pierre et Marie Curie – 63360 GERZAT</i>
Lieu d'action	Cuisine Saint Georges de Mons
Budget	Restauration Collective
Montant HT	816,00 € HT
Montant TTC	<b>979,20 € TTC</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-398 ACHAT OUTILLAGE GN1/8 – CUISINE ST GEORGES – ADS

Objet de la demande	Achat outillage GN1/8 pour avoir une empreinte pour la thermo scelleuse
Prestataire	SOLUTION PRO
Adresse du prestataire	<i>16 rue Pierre et Marie Curie – 63360 GERZAT</i>
Lieu d'action	Cuisine Saint Georges de Mons
Budget	Restauration Collective
Montant HT	2 900,00 € HT
Montant TTC	<b>3 480,00 € TTC</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-399 SEANCES ANALYSE PRATIQUES PROFESSIONNELLES 2026– RPE– PETIT A PSY

Objet de la demande	6 séances d'analyse des pratiques professionnelles pour 2026
Prestataire	PETI A PSY
Adresse du prestataire	<i>3 chemin des Muletiers – 03800 GANNAT</i>
Lieu d'action	RPE MANZAT ET COMBRONDE
Budget	Enfance jeunesse
Montant HT	1 454,40 € HT
Montant TTC	<b>1 454,40 € TTC</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-400 VISITE DU SITE DE VULCANIA – ALSH LES ANCIZES – VULCANIA

Objet de la demande	Visite du site de Vulcania le 30 octobre 2025
Prestataire	VULCANIA
Adresse du prestataire	<i>2 route de Mazaye – 63230 SAINT-OURES-LES -ROCHES</i>
Lieu d'action	ALSH LES ANCIZES
Budget	Enfance jeunesse
Montant HT	848,00 € HT
Montant TTC	<b>848,00 € TTC</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-401 TRANSPORT NAVETTE VACANCES AUTOMNE SEMAINE 1 – ALSH LES ANCIZES – MEUNIER

Objet de la demande	Transport navettes vacances d'automne
Prestataire	MEUNIER TOURISME
Adresse du prestataire	<i>Rue des forgerons – 63770 LES ANCIZES</i>
Lieu d'action	ALSH LES ANCIZES
Budget	Enfance jeunesse
Montant HT	1 200,00 € HT
Montant TTC	<b>1 320,00 € TTC</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-402 TRANSPORT NAVETTE VACANCES AUTOMNE SEMAINE 2 – ALSH LES ANCIZES – MEUNIER

Objet de la demande	Transport navettes vacances d'automne
Prestataire	MEUNIER TOURISME
Adresse du prestataire	<i>Rue des forgerons – 63770 LES ANCIZES</i>
Lieu d'action	ALSH LES ANCIZES
Budget	Enfance jeunesse
Montant HT	1 125,00 € HT
Montant TTC	<b>1 237,50 € TTC</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-403 INSTALLATION ET RACCORDEMENT D'UN CABLE D'ALIMENTATION ENTRE LE COMPTEUR ET L'ARMOIRE ELECTRIQUE – LA PASSERELLE – SOUBRE ELECTRICITE GENERALE

Objet de la demande	Raccordement d'un câble d'alimentation entre le nouveau compteur et l'armoire électrique
Prestataire	SOUBRE ELECTRICITE GENERALE
Adresse du prestataire	<i>Lieu-dit Les Racles – 63 440 ST REMY DE BLOT</i>
Lieu d'action	LA PASSERELLE
Budget	Culture
Montant HT	1 387,86 €
Montant TTC	<b>1 665,43 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-404 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	
Adresse du prestataire	<i>63 780 ST GEORGES DE MONS</i>
<b>Montant de la subvention</b>	<b>567.60 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-405 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	
Adresse du prestataire	63 460 ST MYON
<b>Montant de la subvention</b>	<b>310.35 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-406 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	
Adresse du prestataire	63770 LES ANCIZES COMPS
<b>Montant de la subvention</b>	<b>738.86 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-407 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A M XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	
Adresse du prestataire	63 200 DAVAYAT
<b>Montant de la subvention</b>	<b>702.65 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-408 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A M XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	
Adresse du prestataire	63 410 CHARBONNIERES LES VIEILLES
<b>Montant de la subvention</b>	<b>563.98 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-409 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A M XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	
Adresse du prestataire	63 410 CHARBONNIERES LES VIEILLES
<b>Montant de la subvention</b>	<b>552.25 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-410 ACHAT CAISSES - PORTAGE REPAS – AUVERGNE DEGRE SERVICE

Objet de la demande	Achat de caisses pour le conditionnement des repas
Prestataire	AUVERGNE DEGRE SERVICE
Adresse du prestataire	<i>Rue Fernand Forrest - 63370 LEMPDES</i>
Lieu d'action	Portage de Repas
Budget	PORTAGE REPAS
Montant HT	898,42 €
Montant TTC	<b>1078,10 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-411 ACHAT BACS GERBABLES REUTILISABLES – CUISINE CENTRALE DE SAINT GEORGES DE MONS – FRANKEL

Objet de la demande	Acquisition de bacs gerbables réutilisables pour collecter les barquettes en inox sales pour la mise en place définitive janvier 2026.
Prestataire	Frankel
Adresse du prestataire	<i>7 rue Leonard de Vinci, 91300 MASSY</i>
Lieu d'action	Portage repas cuisine centrale 63780 SAINT GEORGES DE MONS
Budget	PORTAGE REPAS
Montant HT	994,80 €
Montant TTC	<b>1193,76 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-412 ACHAT BARQUETTES INOX TAILLE GN1/4 ET GN 1/6 – PORTAGE REPAS – BARKET INOX

Objet de la demande	Commande de barquettes inox de format GN1/4 et GN1/6
Prestataire	Barket INOX
Adresse du prestataire	<i>2 allée de la croix blanche 63910 VERTAIZON</i>
Lieu d'action	Cuisine centrale - 63780 SAINT GEORGES DE MONS
Budget	PORTAGE REPAS
Montant HT	16 644.00 €
Montant TTC	<b>19 972.80 €</b>

DECISION DU PRESIDENT N°2025-413 ACHAT BARQUETTES INOX TAILLE GN1/8 – PORTAGE REPAS – BARKET INOX

Objet de la demande	Commande de barquettes inox de format GN1/8
Prestataire	Barket INOX
Adresse du prestataire	<i>2 allée de la croix blanche 63910 VERTAIZON</i>
Lieu d'action	Cuisine centrale - 63780 SAINT GEORGES DE MONS
Budget	PORTAGE REPAS
Montant HT	17 082.00 €
Montant TTC	<b>20 498.40 €</b>

## DECISION DU PRESIDENT N°2025-414 REMPLACEMENT ORDINATEUR FIXE - RH – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'un nouvel ordinateur fixe
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	<i>11 allée evariste gallois – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	Ressources humaines
Budget	Général
Montant HT	1 211.22 €
Montant TTC	<b>1 456.65 €</b>

### **Principales décisions du Conseil d'Administration du CIAS (pour information)**

#### **1 Pôle EHPAD**

##### **1. Conférence sur les formes de maltraitance à l'EHPAD du LAC : lundi 03/11/2025**

Cette conférence était organisée par le CIAS en partenariat avec la Maison de Protection des Familles (Gendarmerie). **29 personnes ont assisté** à la conférence (2 agents de l'EHPAD du lac, 6 résidents, 5 membres de familles, 4 bénéficiaires du CRT, 3 séniors du territoire et 10 intervenants à domicile).

##### Sujets abordés :

- **Les formes de maltraitance** : physique, mentale, sociale, financière
- **Les proches malveillants** : manipulations des proches ayant pour conséquence d'isoler la personne âgée...
- **Sensibilisation aux arnaques ayant pour cible les personnes âgées** : faux mails du service des impôts, démarchage de faux pompiers/policiers pour vendre des calendriers

#### **2 Pôle MAINTIEN A DOMICILE ET SOLIDARITE/SANTE**

##### **2. Banque alimentaire : collecte nationale 2025**

La collecte nationale aura lieu du **28 au 29 novembre 2025** sur le territoire Combrailles, Sioule et Morge:

- Cette année intégration d'un quatrième point de collecte sur la commune de Saint Georges de Mons.
- **Intermarché - Combronde** : Vendredi et samedi de 9h00 à 18h00
- **Netto - Les Ancizes-Comps** : Vendredi et samedi de 9h00 à 18h00
- **Intermarché – Saint Georges de Mons** : Vendredi et samedi de 9h00 à 18h00
- **Vival - Manzat** : Vendredi et samedi de 8h30 à 12h30 et 14h30 à 18h30

**Les collectes seront conservées selon les modalités habituelles, à l'exception de celle de Saint-Georges-de-Mons, qui sera attribuée à la Banque Alimentaire de Clermont-Ferrand, conformément à leur demande.**

Le service jeunesse organise une auto-collecte dans toutes les écoles du territoire les 27 et 28 novembre, sur le temps périscolaire, afin de sensibiliser les élèves.

Le CIAS organise une réunion de préparation avec les élus/bénévoles qui participent à la collecte afin de présenter le fonctionnement et partager un moment de convivialité. Cette réunion aura lieu **le 24 novembre à 18h à Manzat en salle du Conseil**.

### **3. Bus des Montagnes : Opérations évènementielles en partenariat avec le Conseil Départemental**

Le CIAS propose aux habitants du territoire de participer **au Marché de Noël le samedi 20 décembre 2025** dans le cadre du Bus des Montagnes (horaire 9h-17h à Clermont). Le tarif est de **3 euros par personne**. Informations et inscriptions auprès du CIAS.

Public : Tout public sans conditions d'âge ou de ressources.

Deux lignes de Bus pour l'ensemble du territoire :

- **Secteur Combronde** : Saint-Pardoux, Saint-Hilaire, Jozérand, Montcel, Combronde, Beauregard-Vendon, Davayat,
- **Secteur les Ancizes-Comps** : Les Ancizes-Comps, Saint-Georges-de-Mons, Manzat, Loubeyrat.

Le service va communiquer rapidement sur l'évènement.

## **SERVICES FONCTIONNELS – Ressources Humaines**

### **D202511001 Mise à jour du tableau des effectifs au 1er novembre 2025**

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, pour permettre l'adaptation des postes à l'activité des services.

#### Services Enfance Jeunesse et Restauration collective

Création de postes

RESTAURATION COLLECTIVE	Technique	Catégorie C	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> cl	POSTE A 32/35eme	Evolution du besoin /augmentation temps de travail
RESTAURATION COLLECTIVE	Technique	Catégorie C	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> cl	POSTE A 22/35eme	Evolution du besoin /augmentation temps de travail
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 30/35eme	Evolution du besoin /augmentation temps de travail

#### Services fonctionnels

*Création de poste*

VOIRIE	Technique	Catégorie B	Technicien	POSTE A 35/35eme	Réussite concours
--------	-----------	-------------	------------	------------------	-------------------

#### Service Sport

Suppressions de postes

EQUIPEMENTS SPORTIFS	Technique	Catégorie C	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> cl	POSTE A 35/35eme	Retraite
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 12/35eme	Evolution du besoin /augmentation temps de travail

Par conséquent le tableau des effectifs de la Communauté de communes modifié en fonction devient le suivant :

	Valeurs	
<b>Étiquettes de lignes</b>	<b>Somme de Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)</b>	<b>Somme de ETP (postes ouverts)</b>
<b>AMENAGEMENT TERRITORIAL</b>	<b>5</b>	<b>5,00</b>
<b>Adjoint administratif principal 2è cl</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Attaché</b>	<b>3</b>	<b>3,00</b>
POSTE A 35/35eme	3	3,00
<b>Ingénieur</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>CDC- Pôle SF</b>	<b>33</b>	<b>30,89</b>
<b>Adjoint administratif</b>	<b>6</b>	<b>5,80</b>
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 35/35eme	5	5,00
<b>Adjoint administratif principal 1è cl</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Adjoint administratif principal 2è cl</b>	<b>4</b>	<b>4,00</b>
POSTE A 35/35eme	4	4,00
<b>Adjoint technique</b>	<b>5</b>	<b>3,86</b>
POSTE A 30/35eme	1	0,86
POSTE A 35/35eme	4	3,00
<b>Adjoint technique principal 2è cl</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Agent de maîtrise</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Agent de maîtrise principal</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Attaché</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Attaché principal</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Ingénieur principal</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Rédacteur</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Rédacteur principal 1è cl</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Rédacteur principal de 2è cl</b>	<b>2</b>	<b>1,23</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
POSTE A 8/35eme	1	0,23
<b>Technicien</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>CULTURE</b>	<b>9</b>	<b>8,07</b>
<b>Adjoint du patrimoine principal 1è cl</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>
POSTE A 35/35eme	2	2,00

<b>Adjoint du patrimoine principal 2è cl</b>	<b>2</b>	<b>1,57</b>
POSTE A 20/35eme	1	0,57
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint technique</b>	<b>2</b>	<b>1,50</b>
POSTE A 17.5/35eme	1	0,50
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Assistant de conservation du patrimoine principal 1 cl</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Attaché</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>70</b>	<b>54,22</b>
<b>Adjoint administratif principal 1è cl</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint d'animation</b>	<b>46</b>	<b>32,99</b>
POSTE A 1/35eme	1	0,03
POSTE A 10/35eme	1	0,28
POSTE A 13/35eme	1	0,37
POSTE A 14/35eme	1	0,40
POSTE A 16/35eme	1	0,46
POSTE A 17.5/35eme	1	0,50
POSTE A 18/35eme	2	1,02
POSTE A 20/35eme	1	0,57
POSTE A 23/35eme	1	0,66
POSTE A 24/35eme	5	3,44
POSTE A 25/35eme	6	4,26
POSTE A 27/35eme	3	2,31
POSTE A 28/35eme	3	2,40
POSTE A 29/35eme	1	0,83
POSTE A 3/35eme	1	0,09
POSTE A 30/35eme	4	3,44
POSTE A 32/35eme	2	1,82
POSTE A 33/35eme	1	0,94
POSTE A 35/35eme	9	9,00
POSTE A 6/35eme	1	0,17
<b>Adjoint d'animation</b>	<b>1</b>	<b>0,66</b>
POSTE A 23/35eme	1	0,66
<b>Adjoint d'animation principal 1è cl</b>	<b>4</b>	<b>3,44</b>
POSTE A 24/35eme	1	0,69
POSTE A 30/35eme	1	0,86
POSTE A 31/35eme	1	0,89
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint d'animation principal 2è cl</b>	<b>11</b>	<b>10,43</b>
POSTE A 27/35eme	1	0,77
POSTE A 29/35eme	1	0,83
POSTE A 31/35eme	1	0,89
POSTE A 33/35eme	1	0,94

POSTE A 35/35eme	7	7,00
<b>Adjoint technique</b>	<b>1</b>	<b>0,69</b>
POSTE A 24/35eme	1	0,69
<b>Adjoint technique principal 2è cl</b>	<b>1</b>	<b>0,51</b>
POSTE A 18/35eme	1	0,51
<b>Agent social principal 1è cl</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Animateur</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Auxiliaire de puériculture de classe normale</b>	<b>1</b>	<b>0,50</b>
POSTE A 17.5/35eme	1	0,50
<b>Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Rédacteur principal 1è cl</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>12</b>	<b>10,27</b>
<b>Adjoint technique</b>	<b>4</b>	<b>3,27</b>
POSTE A 17.5/35eme	1	0,50
POSTE A 30/35eme	1	0,86
POSTE A 32/35eme	1	0,91
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint technique principal 1è cl</b>	<b>1</b>	<b>0,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	0,00
<b>Agent de maîtrise</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Educateur des APS principal 1è cl</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Educateur des APS principal 2è cl</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Educateur territorial des APS</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Opérateur territorial des activités physiques et sportives</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>RESTAURATION COLLECTIVE</b>	<b>32</b>	<b>26,46</b>
<b>Adjoint d'animation principal 2è cl</b>	<b>1</b>	<b>0,86</b>
POSTE A 30/35eme	1	0,86
<b>Adjoint technique</b>	<b>12</b>	<b>9,63</b>
POSTE A 11/35eme	1	0,31
POSTE A 13/35eme	1	0,37
POSTE A 20/35eme	1	0,57
POSTE A 24/35eme	1	0,69
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 31/35eme	1	0,89
POSTE A 35/35eme	6	6,00
<b>Adjoint technique</b>	<b>2</b>	<b>1,80</b>
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint technique principal 1è cl</b>	<b>11</b>	<b>8,97</b>
POSTE A 19/35eme	1	0,54

POSTE A 22/35eme	1	0,63
POSTE A 26/35eme	1	0,74
POSTE A 28/35eme	3	2,40
POSTE A 30/35eme	1	0,86
POSTE A 31/35eme	1	0,89
POSTE A 32/35eme	1	0,91
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> cl</b>	<b>6</b>	<b>5,20</b>
POSTE A 17.25/35eme	1	0,49
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 32/35eme	1	0,91
POSTE A 35/35eme	3	3,00
<b>Total général</b>	<b>161</b>	<b>134,91</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations, et suppressions de postes, à partir du 1er novembre 2025, telles que définies ci-dessus,
- APPROUVE le tableau des effectifs.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### TRANSITION ECOLOGIQUE - GEMAPI

#### D202511002 Validation de la stratégie locale de mobilité durable et inclusive, et du schéma de gouvernance

La Communauté de Communes a lancé le 5 mai 2025 l'élaboration de sa stratégie de mobilité durable et inclusive. Le cabinet EBULIS a été retenu pour mener cette mission.

La phase de diagnostic a été réalisée avant l'été sur la base d'analyse documentaire, d'investigations de terrain, d'ateliers de concertation et d'entretiens avec les acteurs locaux de la mobilité. Il a donné lieu à une restitution devant le comité de pilotage le 16 septembre 2025.

La phase de définition et priorisation des axes stratégiques a été engagée à l'issue de la phase précédente, selon des modalités similaires.

Parallèlement, un schéma de gouvernance de la politique locale de mobilité durable et inclusive a été défini.

La stratégie et le schéma de gouvernance ont été présentés au comité de pilotage le 15 octobre 2025. Il convient de les valider en conseil communautaire avant de poursuivre la mission (élaboration des fiches-actions, accompagnement dans la mise en œuvre des actions financées).

##### La stratégie

Après avoir rappelé les enjeux et présenté le diagnostic territorial, mais aussi en tenant compte des actions déjà engagées ou en cours de mise en œuvre, il est proposé une stratégie répondant aux objectifs suivants :

- Faciliter les échanges pour les travailleurs entre le sud du territoire et Clermont-Ferrand / Riom depuis le sud du territoire, autrement qu'en voiture individuelle thermique ;

- En interne au territoire, limiter la présence de la voiture thermique en proposant des alternatives, notamment en vélo et/ou vélo à assistance électrique ;
- Déployer des solutions pour les publics empêchés et accompagner la transition ;
- Renforcer la communication et l'animation

La stratégie est un ensemble d'actions cohérentes et se déclinent sur 3 niveaux :

- 1. Les actions financées au nombre de 5 en 2025 :

- Service location VAE
- Location solidaire
- Bornes de recharges
- Stations d'autopartage
- Transport d'utilité Sociale

Elles sont intégrées à la stratégie globale du territoire car bien que financées, elles nécessiteront un travail en interne par la Communauté de Communes.

- 2. Les actions socles :

- Améliorer la communication sur l'offre locale de mobilité, en s'appuyant notamment sur le service OURAL
- Renforcer les fréquences de passage des bus au départ de Combronde (Saint-Eloy) vers Riom / Clermont-Ferrand
- Créer les conditions d'une liaison VAE au sein de la conurbation Les Ancizes-Saint-Georges (cible : les travailleurs)
- Créer les conditions d'une liaison VAE autour de Combronde et Beauregard (cible : les jeunes)

- 3 Les actions de complément

- Mettre en place des points de stationnement vélo sécurisés au niveau des principaux points d'intérêt ;
- Créer une dynamique avec les EPCI voisins pour demander l'adaptation du service OURAL aux réalités locales ;
- Financer, renforcer et communiquer sur le bus France Services ;
- Déployer les services itinérants solidaires (commerces, services, santé, etc.) ;
- Renforcer les fréquences de passage des bus au départ de Riom / Clermont-Ferrand vers Combronde ;
- S'appuyer sur le Festival des Possibles pour communiquer sur les nouveaux services ;
- Créer un groupe de travail avec les entreprises pour échanger sur les bonnes pratiques ;
- Inciter financièrement au covoitage ;

Avec ces actions, la stratégie répond aux besoins identifiés à l'occasion du diagnostic, à savoir :

- Un renfort de la communication des services existants
- Des nouveaux services pour les publics plus précaires du nord et à l'ouest du territoire
- Le renfort du service de transport en commun pour les actifs au sud du territoire
- Une amélioration globale de la pratique cyclable

Pour les autres actions, un déploiement à plus long terme, ou à l'opportunité (si les conditions de mise en œuvre sont facilement atteignables) est proposée.

### Le schéma de gouvernance

En 2021, la Communauté de Communes a choisi de ne pas prendre la compétence mobilité. C'est donc la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est donc Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale. A ce titre, la Région organise un comité local des partenaires Puy-de-Dôme-Loire auquel est associé la communauté de communes.

La communauté de communes fait également partie du comité régional des partenaires mis en place au niveau du bassin de mobilité régional Auvergne et du Comité Local pour l'Emploi Riom-Limagne-Combrailles.

Néanmoins, il a été souhaité mettre en place un espace de discussion et de réflexion pour travailler sur des mobilités alternatives prenant en compte tous les publics sur le territoire, définissant les enjeux et les attentes du territoire et alimentant les comités des partenaires organisés par la Région. C'est pourquoi il est proposé la création d'un Club Mobilité associant :

- Des citoyens (membres du Club Climat et usagers des services de mobilité)
- Des associations locales intervenant dans le champ de la mobilité (VTT, marche à pied)
- Des acteurs de l'éducation (collèges) et de l'accueil de loisir
- Des acteurs du champ social (CIAS, CLIC, Maisons de santé, SAAD, chantiers d'insertion, ressourcerie, Mission Locale, Emmaüs)
- Des acteurs économiques (Office du tourisme, France Travail, employeurs)
- Des acteurs institutionnels : élus communaux et intercommunaux, EPCI voisins, Région et Département selon les thématiques abordées.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE la stratégie de mobilité durable et inclusive,
- o APPROUVE le schéma de gouvernance et la création du Club Mobilité.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

M. Stéphane CANUTO témoigne qu'il fait régulièrement le trajet de QUEUILLE jusqu'au ANCIZES-COMPS en vélo à assistance électrique : ce n'est donc pas une utopie.

#### **D202511003    Fabrique Départementale des Transitions : modification du programme d'actions « mobilité » et de son plan de financement**

Par délibération en date du 19 septembre 2024, le conseil communautaire a approuvé le plan de financement pour la mise en œuvre des actions de mobilité et autoriser le Président à solliciter l'aide départementale au titre du dispositif « La Fabrique Départementale des Transitions ».

Le programme d'actions comprenait :

- Déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques
- Mise en place d'une station d'autopartage
- Mise en place d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique
- Création d'une application locale multi-mobilité

Concernant la création d'une application locale multi-mobilité, il a été décidé d'y renoncer. En effet, la Communauté de Communes s'est notamment rapprochée de la Région afin d'intégrer l'application OURa existante.

Parallèlement, la Communauté de Communes a lancé, en mai 2025, une étude pour l'élaboration de sa stratégie de mobilité durable et inclusive. Celle-ci a mis en évidence un fort potentiel du développement des déplacements en vélo / VAE sur la conurbation Les-Ancizes-Comps / Saint-Georges-de-Mons et autour de Combronde. Ces déplacements peuvent être favorisés par l'adaptation des infrastructures.

Il est donc proposé de substituer le projet de « création de liaisons vélo / VAE » au projet initialement inscrit de « création d'une application locale multi-mobilité ».

Par ailleurs, les plans de financements des autres actions ayant été affinés, il convient également d'approuver le plan de financement actualisé.

## Le plan de financement actualisé

DEPENSES (€HT)		RECETTES (€)		
déploiement des bornes IRVE	49 589,21 €	DEPARTEMENT - Fabrique Dptale des Transitions	200 000,00 €	58%
fourniture et pose des bornes	38 536,71 €	sur l'ensemble du programme	200 000,00 €	
travaux de VRD	9 000,00 €	REGION - Convention Mobilité	52 500,00 €	15%
travaux de raccordement électrique	552,50 €	sur "mise en place d'un service de LLD de vélos"	25 000,00 €	
travaux de signalétique	1 500,00 €	sur "création de stations d'autopartage"	27 500,00 €	
création de stations d'autopartage	55 000,00 €	ETAT - Fonds Vert PCAET	24 922,33 €	7%
achat des véhicules	40 000,00 €	sur "déploiement des IRVE"	13 922,33 €	
flocage	5 000,00 €	sur "création de stations d'autopartage"	11 000,00 €	
fourniture et pose des bornes	10 000,00 €	CSM - Autofinancement	69 355,58 €	20%
mise en place d'un service LLD de vélos AE	104 050,00 €			
achat de vélos	100 000,00 €			
flocage, accessoires	4 050,00 €			
création de liaisons vélo / VAE	138 138,70 €			
<b>TOTAL</b>	<b>346 777,91 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>346 777,91 €</b>
				100%

Le montant indiqué à la ligne « création de liaisons vélos / VAE » correspond au montant maximum éligible à la subvention « La Fabrique des Transitions » et non au montant de l'action. Celles-ci seront précisées prochainement en termes de coûts, financement, planning, maîtrise d'ouvrage.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le Plan de financement modifié,
- AUTORISE le Président à solliciter la substitution du projet de « création de liaisons vélo / VAE » au projet initialement inscrit de « création d'une application locale multimobilité ».

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

### **D202511004 Avis concernant le projet de développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Montcel par la société Soleil de la Viouze**

Par délibération en date du 25 février 2021, le conseil communautaire a adopté le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

La Communauté de Communes s'est notamment fixée l'objectif de devenir « TEPOS » (Territoire à Énergie Positive) d'ici à 2050, c'est-à-dire de couvrir l'équivalent des consommations énergétiques du territoire par la production d'énergies renouvelables.

Le PCAET ambitionne ainsi une forte baisse des consommations énergétiques, - 40 %, et une très importante croissance des moyens de production.

L'objectif de production d'ENR est fixé à près de 440 GWh supplémentaires à horizon 2050, afin d'atteindre une production de près de 560 GWh, soit la mobilisation de 62% du potentiel supplémentaire identifié au sein du PCAET.

Parmi les actions prévues au PCAET, figurait la volonté d'organiser et planifier ce développement des EnR : être acteur et moteur plutôt que de subir le choix d'intervenants extérieurs au territoire.

Le 11 avril 2024, la Communauté de Communes a approuvé son Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (SDENR+R). Celui-ci reconnaît notamment la nécessité de mobiliser la filière solaire photovoltaïque pour atteindre l'autonomie énergétique du territoire à horizon 2050. La collectivité s'est positionnée sur une ambition forte de cette filière au regard de son potentiel. L'objectif défini pour 2030 est de réaliser 2 projets supplémentaires avec le partenaire

Soleil de la Viouze sur le territoire, pour un total filière photovoltaïque représentant une production supplémentaire d'environ 55 GWh.

Cet objectif de production, raisonnable et réaliste, répond également aux enjeux paysagers du territoire. Par une planification territoriale, la Communauté de Communes souhaite parvenir à une intégration paysagère équilibrée, en assurant le développement de projets dans des emplacements pertinents.

Ces emplacements ont notamment été définis à travers la mise en œuvre de la loi APER de 2023 et la détermination des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEEnR). Pour le photovoltaïque au sol, des parcelles ont été identifiées à Montcel et intégrées à la cartographie des ZAEEnR arrêtée dans le Puy-de-Dôme le 25/03/2025.

#### Le projet de centrale photovoltaïque de Soleil de la Viouze à Montcel :

Le SDEnR+R affiche pour objectif que la Communauté de Communes s'implique directement dans le portage des projets.

Le projet de Montcel, comme le projet de Queuille est un co-portage entre SOREGIES et la Communauté de communes, à travers leur société de projet la SAS "Soleil de la Viouze".

Le projet se situe sur 2 parcelles dont le propriétaire est la commune de Montcel.

La puissance proposée dans le permis de construire est de 7,1 MWc soit quelque peu supérieure à la puissance installée sur le site de Queuille.

Ce projet a une dimension expérimentale car la centrale serait en partie implantée sur une ancienne peupleraie identifiée zone humide et viserait à la restauration d'une flore particulière.

La peupleraie a été coupée en 2016 et le CEN a constaté la pousse d'une flore particulière. Ces espèces rares ont disparu avec la repousse de la peupleraie. De plus, une partie d'une des deux parcelles a été identifiée zone humide.

Le projet devra permettre à la fois :

- de mesurer les impacts positifs et négatifs de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur une zone humide, les retours d'expérience étant peu nombreux
- de favoriser la réapparition de la flore particulière, avec le défrichement de la parcelle, et la valorisation de celle-ci grâce aux retombées générées par le parc.

Il a été proposé à des associations environnementales de s'associer à cette partie expérimentale.

Le dossier de demande de permis de construire est entré en phase d'instruction.

Par courrier en date du 01 octobre 2025, la communauté de communes a été sollicité pour rendre un avis dans le cadre de la procédure d'instruction.

Dans ce cadre, la communauté de communes, comme les communes situées en proximité dudit projet, est sollicitée pour exprimer un avis.

Au regard

- du fait que ce projet concourt à remplir les objectifs de production d'EnR définis par l'EPCI,
- de la cartographie des Zones d'Accélération EnR arrêtée par l'Etat en date du 25 mars 2025,
- de la participation de Combrailles, Sioule et Morge dans la société Soleil de la Viouze porteuse du projet,
- de l'objectif de restauration et valorisation de milieux

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- REND UN AVIS FAVORABLE dans le cadre de la consultation liée à l'instruction du permis de construire menée par la Direction Départementale des Territoires.

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 1 Mme Maryse LEFOUR

Mme Maryse LEFOUR demande si toute la zone humide va être recouverte par des panneaux photovoltaïques.

M. Grégory BONNET, Vice-Président précise que oui et que plus globalement le projet d'implantation concerne deux parcelles : la première parcelle est très largement identifiée en zone humide et l'autre ne l'est pas.

Il précise que les associations environnementales présentes au Comité Environnement et les services de l'Etat ont reconnu l'intérêt de cette démarche expérimentale car rien dans la littérature scientifique ne permet d'affirmer que les impacts seront forcément négatifs. Le postulat qui est souvent fait pour protéger les zones humides est de ne pas les imperméabiliser. Or, mis à part la surface des pieux, le reste n'est pas touché.

Il rappelle que pour l'instant des peupliers recouvrent la surface, lesquels absorbent toute l'eau et a fortiori enlève toutes les fonctionnalités "d'éponge" de la zone humide.

Avec les ombrages, rien n'est dit que l'impact ne sera pas positif.

M. Dominique RAYNAUD, souhaite savoir sur combien d'hectares le projet est prévu.

M. Grégory BONNET, Vice-Président indique que ce projet va se déployer sur environ 7 hectares répartis sur deux parcelles.

**D202511005      EHPAD - Réalisation d'un diagnostic technique des installations thermiques des bâtiments et d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition, la passation et le suivi du futur CPE Systèmes**

Le décret tertiaire impose une obligation de réduction progressive des consommations d'énergie pour tous les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique, cadre suivi via des déclarations annuelles des consommations sur la plateforme OPERAT de l'ADEME.

Compte-tenu des objectifs de réduction associés au décret tertiaire et des situations différentes de chaque EHPAD, une réflexion est nécessaire sur le fonctionnement actuel, sur les besoins réels d'exploitation et de travaux des sites, ainsi que sur les articulations contractuelles possibles en lien avec les moyens humains de la collectivité.

Dans un premier temps, le recrutement d'un AMO permettrait de mener à bien ce travail de réflexion pour la mise en place d'un futur contrat de rénovation et/ou d'exploitation des installations techniques des EHPADs. Il est à noter que certains types de contrat tels que le Contrat de Performance Energétique (déjà utilisé au centre aquatique de Saint-Georges-de-Mons) permettrait d'intégrer les 3 EHPADs (Les Orchis, Le Montel et le Lac) pour une gestion simplifiée tout en prenant en compte les spécificités de chaque établissement.

Au regard de la connaissance des sites, les objectifs spécifiques de la collectivité seraient les suivants :

- Garantir une conduite qualitative ;
- Obtenir un reporting transparent et efficace ;
- Engager un programme de travaux permettant en priorité de :
  - Atteindre les objectifs du décret tertiaire. Les cibles et leurs horizons (2030 – 2040) feront l'objet de propositions de scénarios en fonction de la pertinence technico-économique ;
  - Ajuster et/ou mettre à niveau l'équilibrage, la régulation, la programmation de ses sites majeurs en se donnant les moyens de maîtriser les consignes de températures et plannings de fonctionnement à distance et en répondant aux nouvelles obligations du décret BACS (Building Automation and Control System).

Plus classiquement, des réponses aux objectifs généraux suivants sont attendues :

1. Assurer le confort et la sécurité permanents des occupants conformément aux réglementations en vigueur ; Le confort thermique des résidents est un élément à bien prendre en compte : des mesures de températures de nuit ont été réalisées (et pourront être complétées) et permettront d'alimenter la réflexion ;
2. Maintenir voire améliorer la fiabilité, la pérennité et la performance énergétique des installations, avec la recherche permanente de la réduction des consommations et dépenses de fluides ;
3. Garantir la continuité du service et intervenir en cas d'urgence technique et de dépannage dans des délais limités sur les 3 sites ;
4. Programmer des investissements pertinents sur les systèmes ;
5. Diversifier au mieux ses sources d'énergie en éradiquant le fioul et limitant plus largement le recours aux énergies fossiles et se tournant vers les sources renouvelables locales ;
6. Prendre en compte les particularités liées à l'activité « santé » des EHPADs : Contrôle de légionelle, contrôle groupe électrogène, contrôles réglementaires obligatoires...

Un appel d'offres a été réalisé pour le recrutement d'un prestataire pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et l'offre retenue en commission d'appel d'offres du 09 Octobre 2025 et proposée au conseil communautaire est celle de la société MANERGY, décomposée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>
Tranche ferme - Phase 1 - Etudes, diagnostics et analyse : évaluation de l'état général des systèmes et de leur fonctionnement	4 650,00 €
Tranche ferme - Phase 2 : Définition des besoins et formalisation des scénarios	4 600,00 €
Tranche optionnelle 001 - Phase 3 : Passation du Contrat de Performance Energétique	15 750,00 €
Tranche optionnelle 002 - Phase 4 : Suivi et contrôle de l'exécution du CPE	9 187,50 €
Tranche optionnelle 003 - Phase 5 : Suivi et contrôle de l'exécution du CPE d'une année supplémentaire	5 437,50 €
Tranche optionnelle 004 - Option : Etudes techniques GTC / ECS Les Orchis	13 275,00 €
Option complémentaire : Audit énergétique ancien EHPAD des Ancizes et EHPAD le Montel	4 500,00 €
<b>TOTAL marché</b>	<b>57 400,00 €</b>

L'objectif est de réaliser les tranches fermes 1 et 2 avant le mois de mars 2026.

Le plan de financement associé à cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant H.T.	Financeur	Montant H.T.
AMO CPE EHPAD	57 400,00 €	Etat - Fonds vert PCAET (obtenu)	38 013,00 €
		Autofinancement	19 387,00 €
Total dépenses	57 400,00 €	Total recettes	57 400,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et son plan de financement,
- AUTORISE M. le Président à signer le marché et tous les documents relatifs au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société MANERGY.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D202511006      Approbation de l'assiette des coupes 2026 pour les forêts relevant du régime forestier**

Comme chaque année, l'ONF propose un programme de coupe pour les bois qu'elle gère pour le compte de la communauté de communes (Bois de Blot).

Le programme de coupe proposé pour l'année 2026 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier est le suivant :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Année	<i>Motif de la modification</i>
BLOT-L'EGLISE	6_B	E1	2026	
BLOT-L'EGLISE	7_B	E1	2026	
BLOT-L'EGLISE	9_B	RS	2026	ONF-CF – raison sylvicole – niveau du capital forestier
BLOT-L'EGLISE	10_A	RS	2030	ONF-RE – retard d'exploitation

E1 = première éclaircie

RS = coupe secondaire

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'ensemble des propositions de coupes mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

**D202511007 Mise en place de la participation employeur pour la mutuelle Santé des agents**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la mise en place d'une participation employeur à une protection santé sera rendue obligatoire.

Aussi, dans le cadre du dialogue social pour l'année 2025, cette thématique a été proposée aux représentants du personnel de la Collectivité pour échanger sur le sujet.

Le volet santé de la protection sociale complémentaire porte sur les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité. Cette garantie apporte une couverture additionnelle et constitue un complément du régime général de la sécurité sociale pour absorber les frais de soins nécessaires aux individus et à leur famille.

La mise en place d'une participation employeur à une protection santé au profit des agents est aujourd'hui facultative mais elle sera rendue obligatoire dès 1er janvier 2026.

La participation est ouverte aux contrats collectifs ou individuels labellisés.

La communauté de communes n'a pas souhaité s'inscrire dans la démarche d'un contrat collectif proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Aussi, la collectivité participera dans le cadre de contrats labellisés. Selon les textes en vigueur, cette participation ne peut pas être inférieure à 15 € par mois et par agent. Elle n'est pas proratisée au temps de travail.

Après plusieurs réunions de travail avec les représentants du personnel dans le cadre du dialogue social, il a été proposé de fonctionner sur le volet santé comme sur la prévoyance avec une participation dégressive en fonction de la catégorie de l'agent (A, B et C).

Le niveau de participation retenu à la fois en bureau communautaire et qui a également recueilli un vote à l'unanimité lors du Comité Social Territorial du 26 juin 2025 est le suivant :

- 20€ pour les agents de catégorie A,
- 25€ pour les agents de catégorie B,
- 30 € pour les agents de catégorie C.

Le coût pour la Communauté de Communes s'élève à 72 045€. Le coût pour le CIAS est de 55 235€.

Soit un total pour les deux collectivités qui s'élève à 152 736€ (coût chargé).

Il est à noter que les cotisations salariales s'appliquent sur cette participation. Les agents n'auront donc pas 30€, 25€ ou 20€ net.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le niveau de participation de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge à la complémentaire santé des agents à hauteur de :
  - 20€ pour les agents de catégorie A,
  - 25€ pour les agents de catégorie B,
  - 30 € pour les agents de catégorie C.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

M. Jean-Pierre MUSELIER souhaite savoir où peut-on trouver la liste des mutuelles labélisées ?

Le Président lui précise qu'elle se trouve sur le site officiel [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr).

**D202511008 Phase 5 de la zone d'activités de la Varenne à Combronde : autorisation à signer les marchés de travaux**

La Communauté de Communes a lancé le 28 juillet 2025 une consultation pour la réalisation des travaux de viabilisation de la cinquième phase de développement de la zone d'activités de la Varenne à Combronde.

Cette phase permettra de viabiliser et aménager 12 lots destinés à accueillir des entreprises artisanales, commerciales ou tertiaires.

Un permis d'aménager a été accordé le 17 juillet 2025.

**Plan de composition du permis d'aménager (phase 5)**

Le marché inclut également la réalisation de travaux de finitions de voirie sur les secteurs de la zone d'activité sur lesquels les lots sont commercialisés.

Cette consultation a été lancée en procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché se compose d'une tranche ferme et de trois tranches optionnelles :

- Tranche Ferme :

Construction de la voie et des viabilisations correspondant à la création de la phase 5 de développement de la ZA, située au nord de la zone d'activités : préparation, décapage, construction de la chaussée et des trottoirs en sable stabilisé, espaces verts, réalisation du réseau eaux usées intégrant 6 branchements, réseau eaux pluviales, réalisation de fouilles et installation de fourreaux pour les réseaux eau potable, électricité, télécom et éclairage public, contrôles.

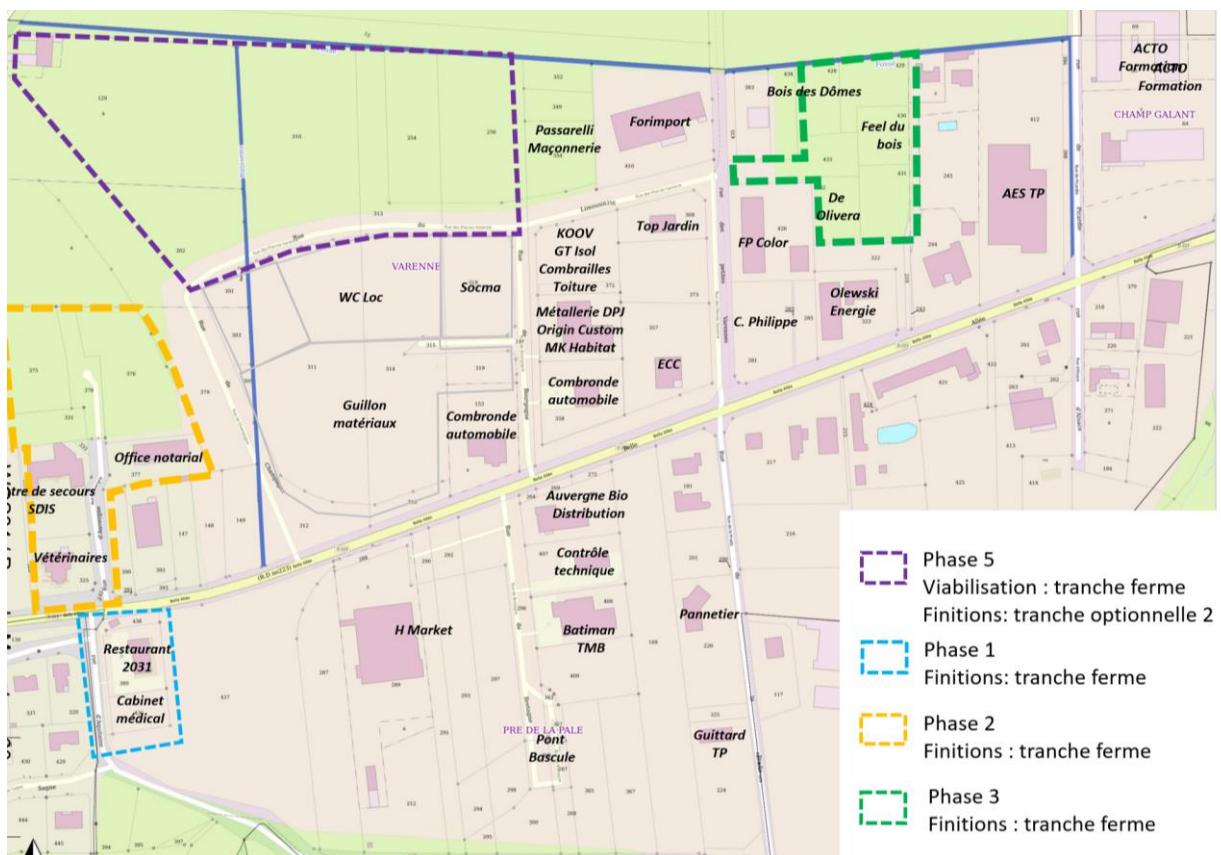
Réalisation des finitions de voirie des phases 2 et 3, correspondant à la rue d'Auvergne, et au secteur « les petites varennes », ainsi que les finitions de la rue d'Aquitaine : chaussée, bordures, raccordement au réseau eaux pluviales, espaces verts, contrôles et dossier de récolement.

### - Tranches Optionnelles :

La tranche optionnelle n°1 correspond à la réalisation de branchements et d'accès à certains lots qui seront réalisés au fur et à mesure des installations d'entreprises. La surface des lots étant adaptée aux besoins des entreprises, la localisation des accès et des branchements ne peut pas être définie à l'avance et fait donc l'objet d'une tranche optionnelle dont les travaux seront réalisés lors des acquisitions. Il s'agit des branchements eaux usées, eaux pluviales, électricité, télécom et eau potable de quatre lots.

La tranche optionnelle n°2 correspond à la réalisation des finitions de la phase 5 nouvellement créée ainsi que de la rue du Limousin. Ces finitions seront réalisées lorsque les entreprises seront installées. Il s'agit de travaux de voirie, espaces verts, signalisation, contrôles et récolement.

La tranche optionnelle n°3 correspond au dévoiement du réseau d'eaux usées qui traverse le lot commercialisable d'une surface de 9 600 m<sup>2</sup> situé au sud de la route départementale D223. Ce réseau empêche actuellement la construction d'un bâtiment sur la parcelle et son dévoiement permettrait l'accueil d'un potentiel projet sur ce lot qui profite d'une visibilité de la route départementale.



### Localisation des travaux programmés dans le cadre du marché



### Tranche optionnelle n°3

Le montant de l'estimatif s'élevait à 763 105 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le jeudi 9 octobre 2025 à 17h et propose de retenir l'offre suivante :

Marché	Entreprise	Montant € HT
Tranche ferme	COLAS	355 199,50 € HT
Tranche optionnelle 1	COLAS	26 611,00 € HT
Tranche optionnelle 2	COLAS	149 957,00 € HT
Tranche optionnelle 3	COLAS	67 165,00 € HT
	<b>TOTAL MARCHE</b>	<b>598 932,50 € HT</b>

Le montant du marché est inférieur de 21,5 % par rapport à l'estimatif.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le marché de travaux de la phase 5 de la zone d'activités de la Varenne avec l'entreprise COLAS.

*Pour : 43*

Contre : 0

*Abstention : 0*

**D202511009 Vente à l'entreprise Eau B Air Thermique d'un terrain situé sur la zone d'activité des Volcans à Manzat**

Monsieur AUBERT Stéphane, dirigeant de la SAS Eau B Air Thermique actuellement installée à Vitrac, a sollicité la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge pour l'acquisition d'un terrain situé sur la ZA des Volcans de Manzat.

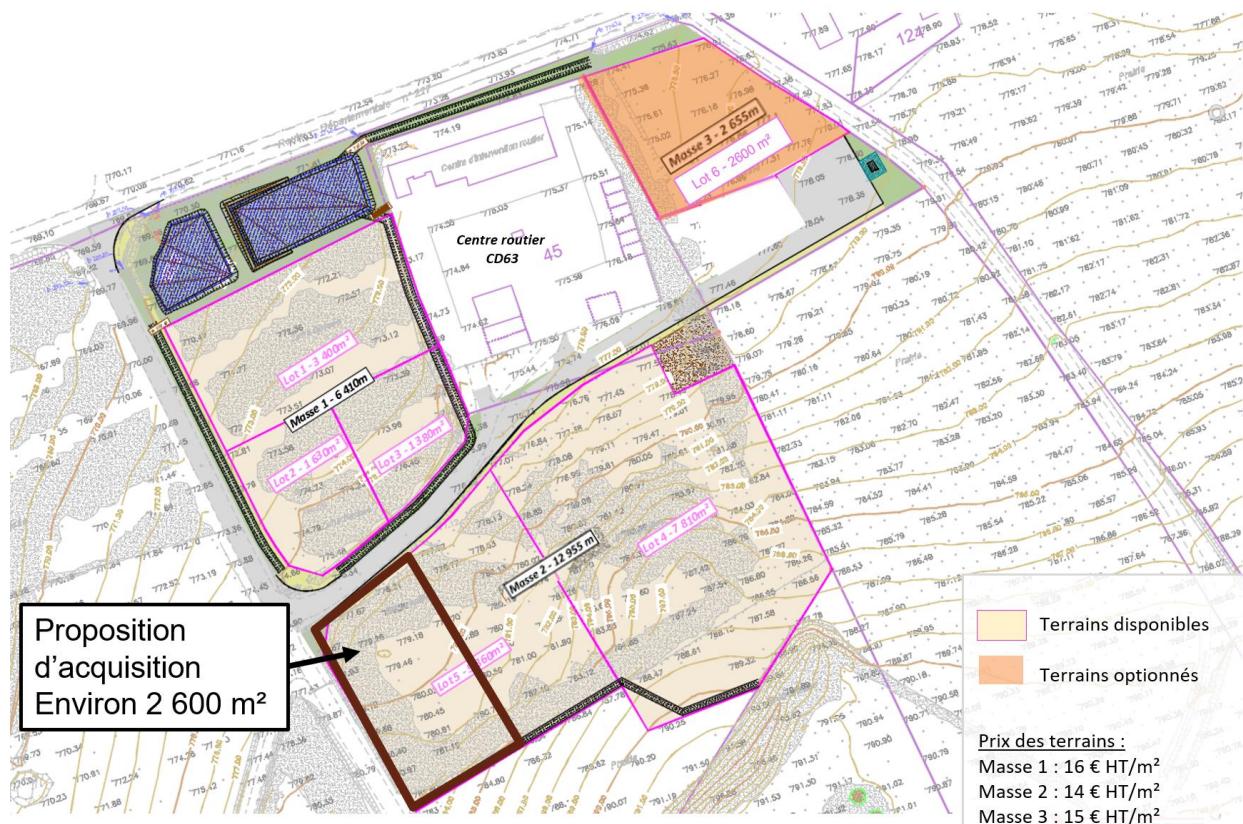
L'entreprise Eau B Air Thermique, spécialisée dans le domaine de la plomberie et de la tuyauterie industrielle, est actuellement basée au domicile de M. Aubert à Vitrac.

En raison du développement de son activité, M. Aubert souhaite acquérir un terrain d'une surface d'environ 2 600 m<sup>2</sup> issue du lot 5 de la zone d'activités des Volcans à Manzat.

Le projet consiste à réaliser un bâtiment d'une surface d'environ 150 m<sup>2</sup> comprenant un atelier, un bureau et un espace de stockage. Le projet prévoit un espace de stockage extérieur. M. Aubert envisage, dans un second temps, de créer un second local indépendant d'environ 150 m<sup>2</sup> proposé à la location pour l'installation d'une seconde entreprise.

Le projet prévoit la création d'un emploi à court terme et trois emplois à moyen terme.

L'entreprise a transmis une offre d'acquisition à la communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, au prix affiché de 14 Euros HT/m<sup>2</sup> pour une surface de 2 600 m<sup>2</sup>.



**Localisation du terrain concerné par l'offre d'acquisition de M. AUBERT Stéphane - ZA des Volcans**

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DONNE une suite favorable à la demande de M. Stéphane AUBERT,
- CEDE un terrain d'une superficie d'environ 2 600 m<sup>2</sup> (cette surface étant définitivement arrêtée après bornage du lot) à prendre dans la parcelle de terrain à bâtir cadastrée section XO 78, suivant document d'arpentage à établir par un géomètre au frais du VENDEUR,
- FIXE le prix à 14 € HT / m<sup>2</sup> soit un prix de vente prévisionnel de 36 400 € HT à M. Stéphane AUBERT ou à toute autre entité qu'il aura désignée,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué, à signer le compromis de vente,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué, à signer l'acte authentique de vente dès que les conditions seront réunies,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué, à signer tous les actes à intervenir pour la vente des parcelles sus désignées,
- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°2 sur le budget REOM.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

M. Olivier COUCHARD, souhaitait savoir où en sont les ventes qui avaient été envisagés sur les différentes lots.

M. Michaël BARE, Vice-Président, explique qu'une seule option est actuellement toujours d'actualité, à savoir les vétérinaires de Combronde. Ils ont d'ailleurs choisi un autre lot pour s'installer (le lot numéro 6 en place du lot numéro 1 suite aux résultats de l'étude de sol qui n'est pas compatible avec leur projet).

Pour les autres projets, les porteurs de projets n'ont pas donné suite.

M. Michaël BARE, précise également que le paysagiste, qui avait initialement repéré une parcelle sur le Parc d'Activités des Volcans, s'est finalement installé sur la commune de Saint-Georges de Mons dans un bâtiment déjà existant.

## ENFANCE - JEUNESSE

### D202511010 Mise à jour du projet d'établissement de la micro-crèche intercommunale à compter de novembre 2025

La modification du projet d'établissement de la micro-crèche concerne permet de mettre à jour le document avec les pratiques et les dernières évolutions réglementaires. Les principales modifications concernent :

- L'ajout de la Référente Santé Accueil Inclusif ainsi que l'Analyse de la Pratique Professionnelle

**Nouveau paragraphe :** 2 autres professionnelles interviennent régulièrement

- Une psychologue qui anime des temps consacrés à l'Analyse de la Pratique Professionnelle
- Une infirmière puéricultrice assurant le rôle de Référente Santé Accueil Inclusif

- L'actualisation de la description des locaux depuis les travaux d'extension

Une 2<sup>ème</sup> salle de vie et d'éveil de 20m<sup>2</sup>

Un 2<sup>ème</sup> local de rangement de 10m<sup>2</sup>

- Remplacement du terme référent technique par responsable conformément au décret d'avril 2025
- Des précisions sur la durée de l'adaptation

**Modification :** Chaque adaptation sera différente en fonction des besoins de l'enfant et de la disponibilité des parents. La période d'adaptation sera déterminée en concertation entre l'équipe de la structure et les parents lors de la contractualisation de l'accueil. L'accueil de l'enfant en adaptation se fera progressivement sur une semaine ou plus.

L'adaptation sera individualisée et une professionnelle sera désignée référente de l'enfant tout au long de l'adaptation. Elle notera toutes les informations nécessaires sur le rythme de vie de l'enfant dans le cahier prévu à cet effet

- La surveillance pendant la sieste qui est désormais obligatoire

**Nouveau paragraphe :** 1 surveillance est effectuée dans le dortoir des bébés toutes les 10 minutes. Chaque passage est notifié sur la feuille de surveillance avec l'heure et les initiales de la professionnelle.

- Ajout des réunions inter-structures

**Modification :** des réunions inter structures dont organisées 2 fois par an

Elles favorisent les liens entre les micro crèches du territoire de Combrailles Sioule et Morge

Les professionnelles peuvent ainsi échanger sur des questions de fonctionnement, de pédagogie, de législation

Elles permettent également la mutualisation de spectacles ou de sorties extérieures

Les autres modifications concernent les modalités de prise du goûter, la souplesse horaire pour venir chercher les enfants, la station assise pour les repas, les modalités du change, le principe de motricité libre, etc...

Le projet de fonctionnement est annexé à la présente délibération.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'établissement de la micro-crèche à compter de novembre 2025, demeuré ci-annexé.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

## D202511011 Marchés de transports pour les ALSH

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse une consultation d'achat de prestations et de services en procédure adaptée sous la forme d'un accord-cadre avec maximum a été lancée le 28 avril 2025.

Ce marché donnera lieu à l'émission de bons de commande pour les déplacements des accueils de loisirs (navettes régulières, sorties exceptionnelles) pendant les mercredis scolaires et les différentes périodes de vacances scolaires.

Le marché est d'une durée d'un an reconductible 3 fois.

La date limite de retour des offres était fixée au 10 Juin 2025-12h.

La consultation est divisée en 5 lots.

La date de prise d'effet du marché est le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 Juin 2025 et le 09 octobre 2025 propose :

- De déclarer le lot numéro 1 sans suite : Il 'agissait de la navette le mercredi en période scolaire pour ramener les enfants sur le site de Beauregard-Vendon (*Circuit Prompsat-Teilhède- Beauregard-Vendon*): aucune offre n'a été reçue. Le service ALSH assurera ce transport grâce aux minibus intercommunaux

D'attribuer les autres lots aux prestataires suivants :

LOTS	INTITULES	ENTREPRISES TITULAIRES	Montant HT max annuel
N°2	Ramassage matin et soir en période de vacances scolaires vers le site de la Passerelle <i>(Circuit Jozérand-Pouzol- La Passerelle)</i>	TRANSARC	20 000 €
N°3	Ramassage matin et soir en période de vacances scolaires vers le site des Ancizes <i>(Circuit Loubeyrat- Charbonnières-Manzat- Les Ancizes)</i>	NENOT	20 000 €
N°4	Navettes ados matin et soir en période de vacances scolaires <i>(Circuit Davayat – Beauregard Vendon – Combronde - Les Ancizes)</i>	MEUNIER TOURISME	20 000 €
N°5	Sortie à la journée Trajet aller / retour au même lieu pendant la période précisée sur le bordereau de prix unitaire (mercredi- et vacances scolaires)	NENOT	25 000 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les marchés de transports ALSH avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

## RESTAURATION COLLECTIVE

### D202511012a Restauration collective : acquisition d'une cellule de refroidissement

Dans le cadre de la politique environnementale et de réduction des déchets plastiques, le CIAS (service de portage de repas à domicile) et la Communauté de communes (service restauration collective) se sont engagés dans une démarche de remplacement des barquettes plastiques par des contenants réutilisables en inox.

La période d'essai des barquettes inox mise en place depuis début octobre et l'augmentation de la production de desserts « fait maison » pour le portage de repas à domicile ont mis en évidence une capacité de refroidissement insuffisante sur la cuisine intercommunale située à de St-Georges-de-Mons.

Une cellule de refroidissement de plus grande capacité doit être mise en place et permettra ainsi la diminution de la manipulation mais aussi de positionner le groupe froid sur le toit et non dans la salle de production (fond sonore bruyant).

La cellule de refroidissement existante sur St-Georges sera déposée et installée sur une autre cuisine intercommunale (ce qui évitera l'acquisition future dans le cadre du BP 2026).

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Président à signer le marché d'acquisition et d'installation de la cellule de refroidissement.

Le montant du marché pour la cellule de refroidissement s'élèverait 36 700€ HT avec l'entreprise CFC PRO comprenant la cellule de refroidissement, pose complète du groupe froid et le démontage et raccordement de l'ancienne cellule sur une autre cuisine.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise CFC PRO pour la fourniture et l'installation d'une cellule de refroidissement pour un montant de 36 700 € HT.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

M. Jean-Pierre MUSELIER, s'interroge sur le fait de déplacer la cellule de refroidissement sur un autre site car la gêne auditive sera identique.

M. Pascal CHARBONNEL, Vice-Président, explique que celle-ci va être installée dans un local adapté sans que le bruit ne dérange les agents

Le Président rappelle qu'elle était située au sein de l'unité de production et que c'était très gênant pour les agents en train de travailler.

#### **D202511012b Restauration collective : acquisition de 3 thermoscelleuses automatiques**

La période d'essai des barquettes qui a démarrée le 6 octobre a été réalisée grâce à des thermoscelleuses spécifiques pour les contenants inox. Ces thermoscelleuses étaient en location.

Il convient désormais de procéder à l'achat des thermoscelleuses pour généraliser le déploiement des barquettes inox à compter du 06 janvier 2026.

L'achat est constitué de 3 thermoscelleuses automatiques (compris les empreintes spécifiques aux tailles des barquettes) permettant moins de manutention et surtout moins d'à-coup pour les plats liquides (soupe, fruits au sirop...). Les thermoscelleuses automatiques permettent de préserver la santé des agents sur les manipulations répétitives.

Le montant du marché pour les thermoscelleuses et les empreintes avec les frais de livraisons s'élèvent à 61 520 € HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise Solution PRO pour la fourniture et l'installation de 3 thermoscelleuses pour un montant de 61 520 € HT.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

M. Dominique RAYNAUD, a vu récemment un reportage sur un territoire qui a également mis en place des barquettes réutilisables.

M. Pascal CHARBONNEL, a également vu ce reportage. A la différence de CSM, ce service a très peu de volume de portage de repas. Il précise que les réglages du corps de chauffe sont extrêmement importants pour un thermocollage efficace, tout en conservant un opercule facile à enlever pour les personnes âgées.

M. Didier MANUBY, rappelle que plus de 200 000 barquettes en plastique étaient utilisées et jetées, ce changement permettra d'avoir beaucoup moins de déchets car les barquettes en inox sont réutilisables.

Le Président tient vraiment à souligner l'investissement des équipes qui se sont adaptés à ce changement de processus de production et ont été forces de proposition.

Une communication sera faite prochainement autour de cette nouvelle solution. Une visite pourrait également être proposée aux élus intercommunaux.

Le Président rappelle également que les agents ont visité au préalable une autre communauté de communes qui travaille avec la même société de fabrication de barquette.

Les agents de la restauration se sont aussi déplacés au CHU de Clermont-Ferrand.

## INFRASTRUCTURES – VOIRIE – EQUIPEMENTS SPORTIFS

**D202511013 Gymnase intercommunal situé à Manzat : avenant n° 3 au lot N°5 « Menuiseries intérieures, Avenant N°1 portant sur le lot numéro 7 "Peinture - Ravalement", Avenant N°1 portant sur le lot numéro 1 "Terrassement, VRD, Gros Œuvre"**

Suite aux travaux de réhabilitation du gymnase intercommunal, des travaux complémentaires sont nécessaires pour parfaire le fonctionnement et l'aménagement de la structure.

Il convient de passer les avenants suivants.

Avenant N°3 portant sur le lot numéro 5 "Menuiseries intérieures - Agencement" – Titulaire du marché LOPITAUX :

Objet des travaux supplémentaires de l'avenant 3 : Mise en place d'un bloc porte en finition stratifiée séparant le hall d'accueil de l'espace bureau salle collective.

Lot /Entreprise	<i>Pour mémoire montant du marché initial (€ HT)</i>	N° Avenant	Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant	Montant de l'avenant (€ HT)	Montant du marché après avenant ( HT)	Variation par rapport au montant initial du marché
LOT N°5 "Menuiseries intérieures - Agencement LOPITAUX"	29 400,00 €	3	31 586,00 €	880,00 €	32 466,00 €	10,43 %

Avenant N°1 portant sur le lot numéro 1 "Terrassement, VRD, Gros Œuvre" – Titulaire du marché DUBOSCLARD :

Objet des travaux en moins-value : suppression du poste démolition des pavés de verre et du mur rideau, suppression du socle béton de la dalle, suppression de regard tampon

Objet des travaux supplémentaires : Démolition de murs béton et doublage brique complémentaire, mise en place de protection au sol, dépose des tapis de protection muraux du dojo, recherche et dévoiement de réseaux fluides et EP, déplacement de coffret électrique avec création regard et coffrage, réalisation d'acrotères.

Lot /Entreprise	Pour mémoire montant du marché initial (€ HT)	N° Avenant	Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant	Montant de l'avenant (€ HT)	Montant du marché après avenant ( HT)	Variation par rapport au montant initial du marché
LOT N°1 "Terrassement – VRD – Gros œuvre"	134 989,00 €	1	134 989,00 €	11 228,89 €	146 217,89 €	8,32 %

Avenant N°1 portant sur le lot numéro 7 "Peinture - Ravalement" – Titulaire du marché SAS BONGLET :

Objet des travaux supplémentaires de l'avenant 1 : Grande salle (peinture et rebouchage sur les poteaux, espace entrée salle, mur coté dojo), hall accueil (peinture et rebouchage de la zone d'accueil).

Lot /Entreprise	Pour mémoire montant du marché initial (€ HT)	N° Avenant	Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant	Montant de l'avenant (€ HT)	Montant du marché après avenant ( HT)	Variation par rapport au montant initial du marché
LOT N°7 "Peinture - Ravalement"	27 552,59 €	1	27 552,59 €	12 726,00 €	40 278,59 €	46,19 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les avenants avec les entreprises visées ci-dessus.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D202511014a Isolation des toitures du gymnase intercommunal à Manzat – demande de subvention au Conseil Départemental 63**

La communauté de communes envisage des travaux d'isolation et étanchéité des toitures du gymnase intercommunal situé à Manzat. Le montant des travaux s'élève à 204 054,97 € HT.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a mis en place une mesure d'aide pour la rénovation des gymnases dans le cadre du "plan Marshall des collèges".

Cette aide est notamment conditionnée par la gratuité d'utilisation du gymnase par les établissements concernés pendant une durée de 10 ans à partir de la mise en service de l'équipement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature des dépenses	Montant H.T.	Nature des recettes	Montant éligible	Taux	Montant	%
Travaux isolation des toitures	204 054,97 €	Conseil Départemental 63	204 054,97 €	50,00%	102 027,49 €	50,0%
		Autofinancement			102 027,49 €	50,0%
<b>Total dépenses</b>	<b>204 054,97 €</b>	<b>Total recettes</b>			<b>204 054,97 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- APPROUVE la gratuité d'utilisation du gymnase par les collèges concernés pendant une durée de 10 ans à partir de la mise en service de l'équipement si la subvention du Département est obtenue,
- AUTORISE Le Président à déposer un dossier de demande de subvention.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D202511014b Travaux d'étanchéité et d'isolation des toitures du gymnase intercommunal à Manzat : autorisation à signer le marché de travaux**

La communauté de communes a engagé des travaux de réhabilitation et d'amélioration de la performance énergétique du gymnase de Manzat. Les travaux sont en cours depuis mars 2025.

Pour mémoire ils comprennent :

- Le remplacement de la chaudière gaz à condensation par une PAC air/eau
- Le remplacement des luminaires halogènes par LED sur les vestiaires et circulation avec détecteurs de mouvements
- La reprise du système d'eau chaude sanitaire
- Le changement de la CTA simple flux pour un double flux
- Le traitement accessibilité (marquage des marches escalier, pose de bandes podotactiles, aménagement d'un sanitaire + douche PMR dans vestiaire arbitre existant)
- La réalisation d'une extension au nord du bâtiment pour l'agrandissement des locaux de stockage grâce au changement du système de chauffage
- La réalisation d'une extension au sud du bâtiment pour la création d'une salle de réunion associative

Au cours des travaux, des fuites d'eau sont apparues. Compte-tenu de la présence sur place d'entreprises sur place un diagnostic technique approfondi a été demandé.

Concernant le toit-terrasse, il en ressort un taux d'humidité important sous le toit-terrasse, des infiltrations dans le couloir du vestiaire, un isolant détrempé en profondeur, des membranes de protection décollées. Sur la partie toiture haute, des défauts d'étanchéité ont été relevés (fissures des joints soudés non réparables).

Ces problèmes d'étanchéité n'avaient pas été repérés au moment des études de maîtrise d'œuvre par l'architecte au moment de la phase DIAG.

Ainsi des travaux complémentaires de reprise d'étanchéité sont pourtant nécessaires. La performance énergétique du bâtiment sera également améliorée.

Après consultation, l'offre de l'entreprise FCI (Faces Couverture Industrielle) s'élève de 204 054,97 € HT pour réaliser ces travaux.

Le financement de cette opération (qui n'était pas prévue au BP 2025) pourrait être assuré grâce au reversement FPIC, voté lors du précédent conseil communautaire, dont le montant s'élève à 242 764 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise FCI pour un montant de 204 054,97 € HT.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202511015</b>	<b>Tarifs Centre Aquatique Intercommunal à compter du 1er janvier 2026 : ajout d'un tarif pour la location d'une ligne d'eau</b>
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La communauté de communes est régulièrement sollicitée (clubs ou associations sportives) pour louer des lignes d'eau en vue de préparation physique collective ou dans le cadre d'un stage sportif. Il est proposé de mettre en place un tarif horaire par ligne d'eau de **25 €\*** (ajout d'un prix unitaire dans la grille tarifaire). Cette location ne doit pas perturber le fonctionnement du centre aquatique intercommunal et par conséquent devra être concertée en amont avec le chef de bassin.

Une convention d'occupation des bassins définira les modalités d'organisation et de réservation.

Les autres tarifs restent inchangés.

La nouvelle grille tarifaire serait la suivante :

	<u><b>TYPES</b></u>	<b>Tarifs CSM</b>	<b>tarifs Hors CSM</b>
<b>Entrée individuelle</b>	Entrée adulte	3.90 €	5.10 €
	Entrée enfant	2.60 €	3.40 €
	Entrée étudiant / lycéen / demandeur emploi	2.60 €	3.40 €
	Entrée moins de 3 ans	- €	- €
	Entrée évènementielle / visiteur	- €	- €
<b>Divers</b>	Carte magnétique (hors entrée individuelle)	2.30 €	2.30 €
	<b>Location ligne d'eau</b>	<b>25.00 €*</b>	<b>25.00 €*</b>
<b>Carte Abonnement</b>	Carte 10 entrées adulte (valable 1 an)	27.90 €	35.80 €
	Carte 10 entrées enfant (valable 1 an)	19.30 €	24.70 €
	Carte 10 entrées étudiant / Lycéen / demandeur emploi (valable 1 an)	20.00 €	25.60 €
	Carte nominative Abonnement Adulte 1 an - Accès illimité	136.40 €	164.30 €
	Carte nominative Abonnement Enfant 1 an - Accès illimité	93.90 €	111.80 €
<b>Animations</b>	Carte 10 séances BB Nageur (valable 1 an)	57.00 €	63.40 €
	Séance BB Nageur	6.10 €	7.10 €
	1 Animation Hors Aquabike	6.30 €	8.40 €
	Carte 10 animations (valable 1 an)	44.30 €	55.90 €
	1 Animation Aquabike	8.40 €	10.60 €
	Carte 10 animations Aquabike (valable 1 an)	55.90 €	68.60 €
	Mise à Disposition Vélo Aquabike	6.30 €	8.40 €
<b>Structures Publiques</b>	Ecole Extérieure CSM sans pédagogie	Sans objet	2.50 €

Groupes scolaires Primaires (par élève et par séance)	Sans objet	3.70 €
Lycées (par élève)	Sans objet	3.70 €
Collèges	131.90 € (forfait à la séance)	3.70 € / élève
ALSH (par enfant)		2.60 €

<b><u>Prix annexes</u></b>	<b>Tarif CSM</b>	<b>Tarif Hors CSM</b>	<b>Nouveaux tarifs CSM</b>	<b>Nouveaux tarifs Hors CSM</b>
Redevance d'utilisation du bassin payé par les maîtres-nageurs pour les leçons de Natation	2,60 €	2,60 €	2.60 €	2.60 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs du centre aquatique Intercommunal,
- APPLIQUE les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2026.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

**D202511016 Marché de travaux voirie 2025 : avenant n°1 au lot n°5 commune des Ancizes, avenant n°1 au lot n°8 commune de Manzat, avenant n°1 au lot n°12 commune de Saint Georges de Mons, avenant n°1 au lot 16 commune Saint Rémy de Blot**

Par délibération en date du 10 avril 2025, le conseil communautaire a approuvé la signature du marché de travaux de voirie concernant le programme 2025.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications au projet initial sur les communes des Ancizes-Comps, de Manzat, de Saint Georges de Mons et de Saint Rémy de Blot nécessitant le passage d'avenants.

#### Lot n°5 - Les Ancizes-Comps - COLAS

Pour la commune des Ancizes, il a été nécessaire d'apporter des modifications au projet initial nécessitant l'ajout de bordures et un reprofilage de la chaussée côté fossé dans l'opération 1 rue Chauffier.

<b>Lot /Commune/ Entreprise</b>	<b>Avenant</b>	<b>Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant</b>	<b>Montant après avenant N°1 (HT)</b>	<b>Avenant N°1 (HT)</b>	<b>Variation par rapport au montant initial du marché</b>
Lot n°5 Les Ancizes-Comps COLAS	N°1	72 282.00 €HT	80 202.00 €HT	+ 7 920.00€ HT	+ 10.96 %

#### Lot n°8 - Manzat - COLAS

Pour la commune de Manzat, il a été nécessaire d'apporter des modifications au projet initial nécessitant la reprise en enduit bicouche de l'intégralité de la chaussée de l'opération 13, rue du Fraite et de créer un carrefour en enrobé avec la nouvelle voirie du lotissement Le Pâtural.

<b>Lot /Commune/Entreprise</b>	<b>Avenant</b>	<b>Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant</b>	<b>Montant après avenant N°1 (HT)</b>	<b>Avenant N°1 (HT)</b>	<b>Variation par rapport au montant initial du marché</b>
Lot n°8 Manzat COLAS	N°1	46 850.00 €HT	53 878.00 €HT	+ 7 028.00€ HT	+ 15 %

#### Lot n°12 - Saint Georges de Mons - COLAS

Pour la commune de Saint-Georges-de-Mons, il a été nécessaire d'apporter des modifications au projet initial nécessitant l'ajout de bordures dans l'opération 1 rue de Mouly, d'une surface supplémentaire dans l'opération 3 avenue des Volcans, de deux accès supplémentaires en enrobé dans l'opération 7 avenue de la Chaîne des Puys et également d'ajouter 4 opérations supplémentaires.

<b>Lot /Commune/Entreprise</b>	<b>Avenant</b>	<b>Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant</b>	<b>Montant après avenant N°1 (HT)</b>	<b>Avenant N°1 (HT)</b>	<b>Variation par rapport au montant initial du marché</b>
Lot n°12 Saint Georges de Mons COLAS	N°1	78 151.00 €HT	84 607.50 €HT	+ 6 456.50€ HT	+ 8.26 %

#### Lot n°16 - Saint Rémy de Blot - COLAS

Pour la commune de Saint Rémy de Blot, il a été nécessaire d'apporter des modifications au projet initial nécessitant d'une surface supplémentaire au lieu-dit les Côtes pour raccordement à une maison individuelle.

<b>Lot /Commune/Entreprise</b>	<b>Avenant</b>	<b>Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant</b>	<b>Montant après avenant N°1 (HT)</b>	<b>Avenant N°1 (HT)</b>	<b>Variation par rapport au montant initial du marché</b>
Lot n°16 Saint Rémy de Blot COLAS	N°1	26 153.00 €HT	29 657.00 €HT	+ 3 504.00€ HT	+ 13.4 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les avenants avec entreprises concernées.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

## D202511017 Schéma équipements sportifs – Nouveau gymnase sur Combronde : approbation du programme et lancement du marché de maîtrise d'œuvre

### Contexte

A l'occasion de son projet de territoire 2014-2020, la Communauté de Communes Côtes de Combrailles prévoyait la construction d'une nouvelle salle sportive pour répondre aux besoins

Le Schéma directeur d'investissement des équipements sportifs du territoire intercommunal validé lors du conseil communautaire de 05/03/2020 a confirmé que l'offre sportive est actuellement saturée sur le secteur de Combronde et a validé la construction d'un nouveau gymnase sur Combronde.

Le projet de territoire 2021-2026, prévoyait la réalisation d'un nouveau gymnase sur Combronde. Dans le cadre de la clause de revoyure en 2024, seules les dépenses de maîtrise d'œuvre ont été inscrites au PPI 2024-2026 (les dépenses ont été inscrites au BP 2025).

Pour mémoire, le gymnase communal existant (salle multisport Jean-Michel BONNET) appartient à la commune de Combronde qui en est également gestionnaire.

Il s'agit :

- d'un ERP de 3<sup>ème</sup> catégorie en bon état général
- d'une salle multisports (44mx24m) sonorisée avec 300 places assises (gradins)
- d'une salle pour la gymnastique (20mx15mx6,2m)
- de 4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres

Les sports suivants y sont pratiqués : Basket-ball, handball, volley-ball, tennis, football salle, gymnastique artistique.

### Le projet de création d'une salle de sport et dojo supplémentaire sur Combronde

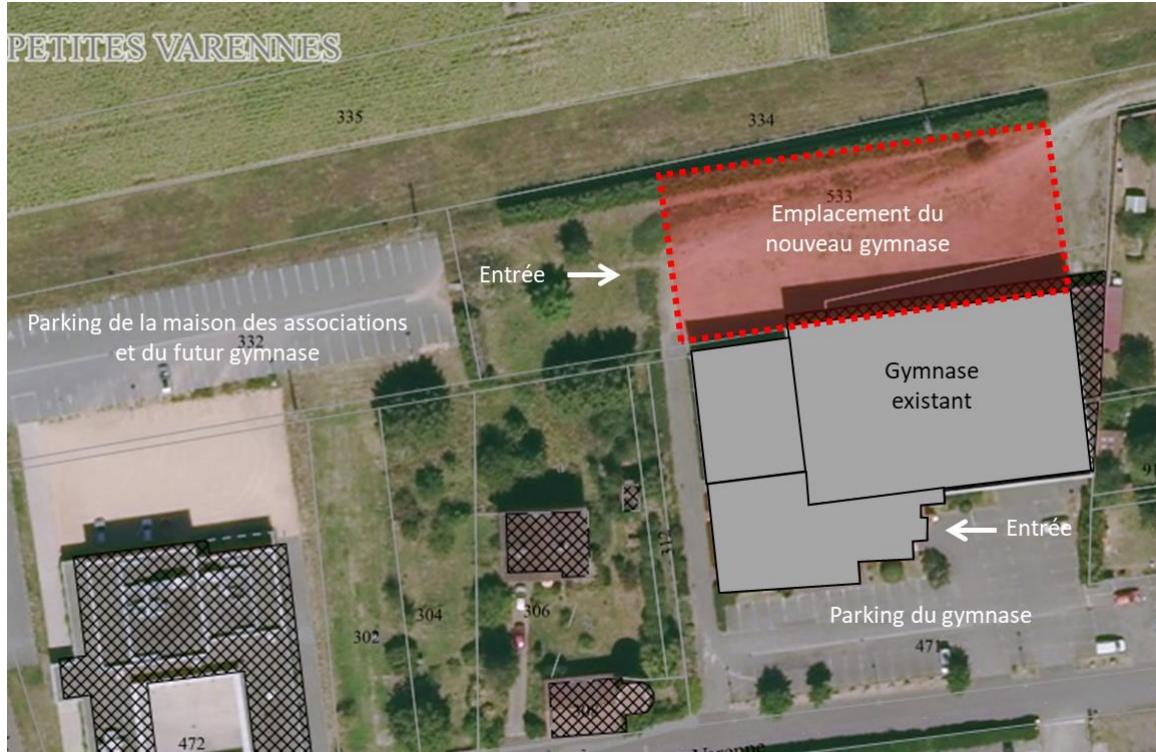
Le projet prévoit la création par la communauté de communes d'un nouveau gymnase complémentaire et indépendant, accolé à l'existant au nord.

Ce dernier sera construit sur des parcelles appartenant à la commune de Combronde (ZA 535, 533 et 334). Une liaison sécurisée entre les deux équipements sera prévue dans de projet.

Ce nouvel équipement dont la communauté de communes sera propriétaire et gestionnaire comprendra :

- une salle de sport de 1 056 m<sup>2</sup> (44m x 24m x 9m) sans gradins, homologuée pour les compétitions de niveau Départemental et Régional pour le basket, handball et volley
- un dojo de 150 m<sup>2</sup> (taille identique à celui du gymnase de Manzat : 15m x 10m)
- des vestiaires d'environ 250 m<sup>2</sup>

## PETITES VARENNES



### Situation du futur équipement à Combronde

#### Le choix d'une technique de construction en toile tendue

En 2022, dans le cadre du rendu du Schéma directeur d'investissement des équipements sportifs HEMIS AMO a proposé 2 solutions de construction pour le site de Combronde : la réalisation d'un bâtiment traditionnel ou d'un bâtiment en toile tendue.

Les deux solutions ont été étudiées et comparées.

Afin d'apprécier les possibilités offertes par ces 2 techniques de construction et d'avoir des retours d'utilisateurs, des visites d'équipements ont été réalisées en février/mars 2024 avec les élus (Président et Vice-Président) et les services :

- Gymnase en toile tendue de l'école Sainte-Marie à Riom (réalisation SMC2)
- Gymnase traditionnel de la commune de Creuzier le Vieux (réalisation MATHIS)



#### **Exemple de gymnase en toile tendue**

Après analyse et discussion sur les deux types de construction possibles, et avis de la Commission sport, il est proposé de partir sur le concept de "gymnase en toile tendue".

Une seconde visite du gymnase de l'école Sainte-Marie à Riom le 04/09/25 a permis de confirmer ce choix avec les associations, les élus de la commune de Combronde et des membres de la commission sport de Combrailles Sioule et Morge.

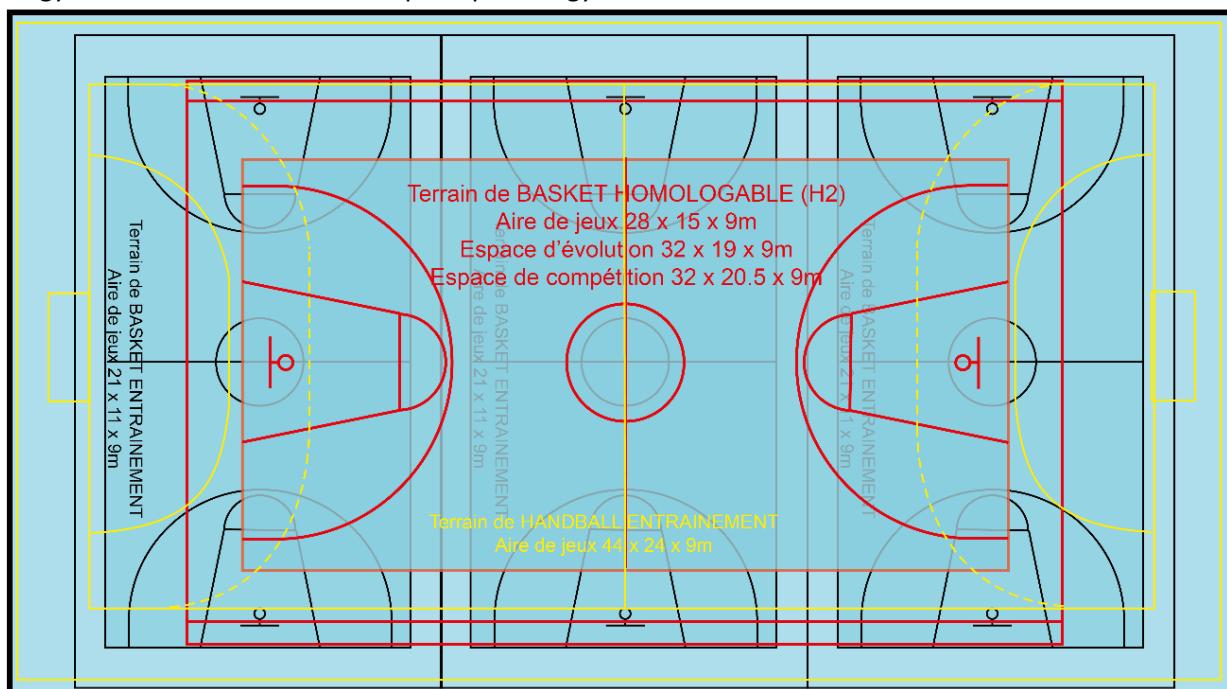
Ce concept de construction présente les avantages suivants :

- La construction en toile tendue permet à priori des délais de construction plus courts qu'une construction traditionnelle
- Le coût de construction moins élevé
- Les économies d'énergie (non chauffé ou moins de chauffage qu'en construction traditionnelle)
- La luminosité
- Le coût environnemental moins important lié à la consommation plus légère avec moins de matériaux et d'énergie

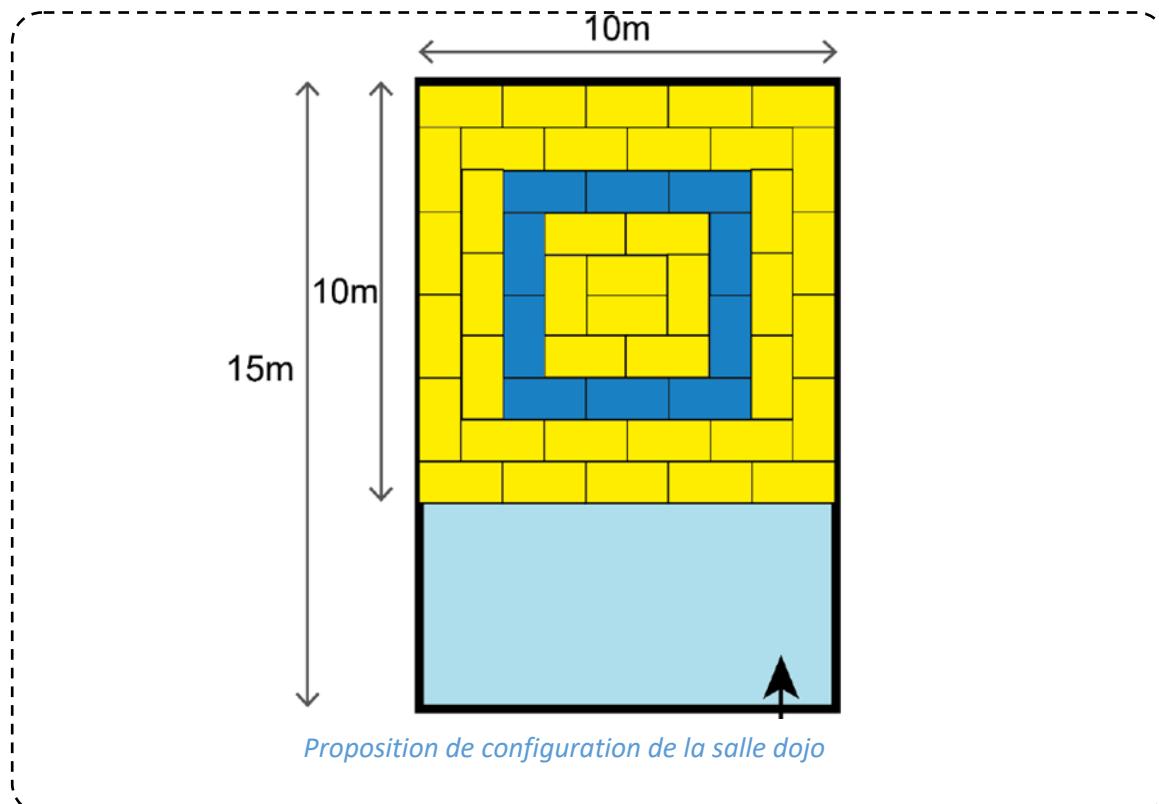
Une dimension de 44x24x9 qui permet des compétitions de niveau Départemental et Régional pour le basket, handball et volley

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a proposé de réduire les dimensions de la salle de sport à 44x24x9m (contre 44x32x9 initialement proposé par les constructeurs SMC2 et Mathis) ce qui permet de conserver l'homologation et de réduire les coûts.

Une liaison entre les deux équipements est prévue par le hall d'entrée du nouveau gymnase pour l'accès entre les deux salles de sport. Une coursive extérieure pourra permettre l'accès aux vestiaires du gymnase existant et à l'entrée principale du gymnase existant.



Tracés possibles des différents sports pour une salle de 44x24x9 (proposition de HEMIS)



*Schéma de principe*

Un écartement entre les salles de sport est prévu dans l'objectif de :

- S'affranchir de parois coupe-feu entre les salles représentant une économie de 107 820 € HT
- Permettre à la salle actuelle de continuer de bénéficier de lumière naturelle

### L'enveloppe financière du projet

L'enveloppe prévisionnelle financière du projet s'élève à 2 325 000 € HT dont :

- 1 866 400 € HT de travaux
- 140 700 € HT d'aménagements extérieurs
- 68 400 € HT d'option pour une coursive extérieure
- 207 550 € HT de frais de maîtrise d'œuvre
- 41 950 € de frais divers (CT et CSPS) et imprévus

### Les travaux de mise à niveau du gymnase existant :

Des travaux sont également envisagés par la commune sur le gymnase existant pour le remettre à niveau, notamment les vestiaires.

Aussi, dans un objectif d'optimisation budgétaire, de groupement des interventions et de collaboration EPCI/commune, une convention de co-maîtrise d'ouvrage pourrait être proposée à Combronde pour mener conjointement les travaux (ce type de convention a déjà été réalisée entre CSM et la commune de Manzat dans le cadre la création de la MAM de Manzat).

### Le planning prévisionnel :

Du 7 au 28 novembre	Consultation de la maîtrise d'œuvre (3 semaines)
Du 1 <sup>er</sup> au 19 décembre	Analyse des offres par le service développement
Début janvier	CAO
Fin janvier 2026	Attribution du marché de MOE en Conseil communautaire
1 <sup>er</sup> semestre 2026	Réalisation des missions de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'APD et des études complémentaires
2 <sup>e</sup> semestre 2026	Elaboration du plan de financement/discussion avec les financeurs

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme architectural du nouveau gymnase intercommunal situé à Combronde,
- APPROUVE le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre,
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents afférent.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

M. Julien PERRIN précise que ce projet a été voté à l'unanimité lors du projet de territoire et de la clause de revoyure pour lancer les études et ainsi disposer d'un chiffrage en fin de mandat. Cet équipement répond à un véritable besoin sur le bassin de vie de Combronde.

M. Julien PERRIN, rappelle que la communauté de communes gère deux gymnases intercommunaux, dont un qui fait actuellement l'objet de travaux de réhabilitation. Il précise qu'il reste deux équipements communaux : les salles omnisports de Saint-Georges-de-Mons et le gymnase de Combronde.

Julien PERRIN rappelle que les salles omnisports de Saint-Georges de Mons ont plus de 70 ans et appartiennent à la commune depuis 2019, lesquelles ont été cédées par l'entreprise d'Aubert et Duval. La communauté de communes soutient le fonctionnement des gymnases par un fond de concours et une dotation de solidarité depuis plusieurs années : c'est un soutien qui compte.

En revanche, il précise que pour l'investissement, les communes de Saint-Georges de Mons et de Combronde sont seules à assumer. Pourront-elles financièrement assumer seules les investissements à prévoir ?

M PERRIN indique qu'il faudra, lors du prochain mandat, avoir un débat sur la compétence « Sport ». Alors que la communauté de communes s'apprête à investir dans une nouvelle salle, il faut se poser la question des anciennes salles sportives toujours communales. Est-ce qu'il y aura un cofinancement commune – com com ou est ce qu'il y aura une gestion pleine et entière de ces équipements par la communauté de communes ?

Le Président le remercie pour son intervention et ces réflexions à destination des prochains élus intercommunaux. Si l'on aborde la question de l'équité sportive, la réflexion devra également être élargie aux "équipements sportifs extérieurs". Certaines communes ont investi plus d'un demi-million d'euros ces dernières années. Cette réflexion sur la compétence sportive, à l'occasion du prochain projet de territoire, devra s'accompagner d'une analyse de la capacité d'investissement de la communauté de communes.

## **SERVICES FONCTIONNELS – FINANCES**

### **D202511018 Arrêt de la perception de la REOM en lieu et place du SYDEM**

#### Perception de la REOM en lieu et place du SYDEM

Depuis plusieurs années, en vertu de l'article L2333-76 du CGCT, la communauté de communes encaisse le produit de la REOM pour deux communes relevant du périmètre du SYDEM (Saint-Georges-de-Mons et les Ancizes-Comps), puis reverse les montants aux SYDEM.

Ainsi c'est la communauté de communes qui émet le titre de recettes et reverse ensuite les montants au SYDEM.

Que ce soit pour la REOM (ou la TEOM), le fait d'encaisser directement ces produits permet d'augmenter le CIF (Coefficient D'intégration Fiscale) de la communauté de communes. A ce jour le CIF est de 0,604.

Le CIF intervient de deux manières dans le calcul de la DGF (dotation d'intercommunalité) :

EFFET 1 : le seuil de 0,5 permet de conserver le montant de la bonification de DGF perçue avant 2019. En effet la bonification de DGF a été supprimée à compter de 2019.

EFFET 2 : le CIF influence le calcul de la dotation d'intercommunalité (dotation de base et péréquation). En effet, le calcul de la dotation de base et de péréquation fait directement intervenir le CIF dans la formule de calcul.

#### Impact de l'arrêt de la perception de la REOM

Depuis plusieurs années, le SYDEM sollicite la communauté de communes pour arrêter le principe de boîte aux lettres et percevoir directement le produit de la REOM.

Cette simplification présente plusieurs avantages :

Gain temps de travail pour les agents CSM (envoi des titres, gestion des réclamations usagers, remboursements aux SYDEM)

Réduction du nombre de budget annexe pour la communauté de communes

Lisibilité pour l'usager : un seul interlocuteur – le SYDEM

Pour information, le produit REOM par an s'élève à 654 000 €.

Avant de prendre une décision, il était nécessaire de vérifier si la communauté de communes ne serait pas pénalisée sur le montant de sa DGF. Aussi, début 2025, la communauté de communes a sollicité des simulations de CIF et DGF sans la REOM aux services de la Dgfp.

Par mail en date du 12/09/2025, les services préfectoraux ont simulé le CIF 2025 sans le produit REOM du SYDEM. Le CIF diminuerait à 0,57. Le CIF simulé restant au-dessus du seuil de 0,5, la clause de garantie sous condition de CIF continuera de s'appliquer et donc l'EPCI pourra continuer de

percevoir, en 2026, le même montant de DGF qu'en 2025. A droit constant, l'impact sur le montant de la DGF de la communauté de communes est donc neutre.

Il est ainsi proposé d'arrêter de percevoir la REOM en lieu et place du SYDEM à compter du 01/01/2026.

Le SYDEM est favorable (courrier du 29/10/25).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE D'ARRETER de percevoir la REOM en lieu et place du SYDEM à compter du 01/01/2026.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D202511019 BUDGET EQUIPEMENTS SPORTIFS – Décision modificative n°1-2025**

La présente décision modificative vise à couvrir :

- Les dépenses d'investissement supplémentaires pour la réfection de la toiture du gymnase de Manzat à hauteur de 244 157 € TTC
- La diminution de la subvention CTDD allouée par le Conseil départemental - 58 412 € (ajustement du montant selon l'arrêté attributif de subvention)

Ces dépenses supplémentaires sont financées par :

- Une subvention d'équipement supplémentaire du budget général de 174 000 €
- Les recettes de FCTVA pour la toiture 40 157 €
- La diminution de la ligne des crédits ouverts pour révision de prix et dépenses imprévues pour la réhabilitation du gymnase intercommunal : - 88 412 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10222-1004-321 : REHABILITATION GYMNAS DE MANZAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 157,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 157,00 €</b>
R-1323-1004-321 : REHABILITATION GYMNAS DE MANZAT	0,00 €	0,00 €	58 412,00 €	0,00 €
R-13251-1004-321 : REHABILITATION GYMNAS DE MANZAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	174 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>58 412,00 €</b>	<b>174 000,00 €</b>
D-2313-1004-321 : REHABILITATION GYMNAS DE MANZAT	88 412,00 €	244 157,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>88 412,00 €</b>	<b>244 157,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>88 412,00 €</b>	<b>244 157,00 €</b>	<b>58 412,00 €</b>	<b>214 157,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>155 745,00 €</b>		<b>155 745,00 €</b>	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°1 sur le budget Equipements Sportifs.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

La présente décision modificative vise à ajuster les écritures suivantes :

- Pour le service analytique « Programmation culturelle »
  - Augmentations de 1 650 € de crédits pour les dotations aux amortissements au compte 6811, dépense compensée par une augmentation des crédits en recette de fonctionnement au compte 773, suite à un remboursement de droits d'auteurs
  - Une augmentation de 1650 € pour l'achat d'un ordinateur portable et 1 000 € pour le complément de mobilier à la Passerelle
- Pour le service analytique "réseau de lecture publique"
  - Augmentation de dépenses d'investissement de 2 800 €, pour l'achat de matériel informatique pour les médiathèques de Manzat et Combronde

Les dépense d'investissement supplémentaires des deux services sont compensées par l'augmentation des recettes d'amortissements au 28188 (+ 1 650 €) et un ajustement de crédits entre les chapitres 21 et 23 (3 800 €).

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6811-317 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	1 650,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-773-317 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 650,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits spécifiques</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 650,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 650,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28188-317 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 650,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 650,00 €</b>
D-21838-313 : Autre matériel informatique	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838-317 : Autre matériel informatique	0,00 €	1 650,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-317 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-317 : Constructions (en cours)	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>3 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 800,00 €</b>	<b>5 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 650,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>3 300,00 €</b>		<b>3 300,00 €</b>	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°2 sur le budget ACTIVITES CULTURELLES.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre du projet de contenants réutilisables inox pour le service de portage de repas à domicile, il était initialement prévu que :

- le budget annexe portage de repas du CIAS, prenne en charge les contenants inox (52 761,60 € TTC)
- le budget annexe restauration collective de la communauté de communes prenne en charge le tunnel de lavage et les thermoscelleuses (117 099,94 € TTC)

Or, la communauté de communes a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à manifestation "réemploi" porté par CITEO, et il ne peut y avoir qu'un seul bénéficiaire de la subvention : la communauté de communes. Aussi, la présente décision modificative vise à regrouper sur le budget annexe "restauration collective" l'ensemble des dépenses qui pourraient être éligibles à la subvention CITEO.

Par ailleurs, les crédits de l'opération "1005 étude restauration collective secteur sud-est" seront reprogrammés sur le budget 2026, la consultation n'étant pas encore lancée.

La décision modificative s'équilibre par une subvention d'équipement (au compte 1316) provenant du budget annexe portage de repas pour 22 500 €, budget annexe qui devait initialement acquérir les barquettes inox.

Concernant l'opération "Restauration collective – Réfectoire cantine ST GEORGES-DE-MONS" il s'agit d'un simple changement d'imputation budgétaire du compte 2313 au compte 2317.

La DM N°2 se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612-281 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	138,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>138,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111-281 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	138,92 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>138,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>138,92 €</b>	<b>138,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1316-1003-281 : MATERIEL DE CUISINE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 500,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 500,00 €</b>
D-2031-1005-281 : RESTAURATION COLLECTIVE ETUDE PREALABLES SECTEUR SUD EST	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>54 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2188-1003-281 : MATERIEL DE CUISINE	0,00 €	76 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>76 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-1008-281 : RESTAURATION COLLECTIVE REFECTOIRE ST GEORGES	48 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-1008-281 : RESTAURATION COLLECTIVE REFECTOIRE ST GEORGES	0,00 €	48 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>48 600,00 €</b>	<b>48 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>102 600,00 €</b>	<b>125 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 500,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>22 500,00 €</b>		<b>22 500,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°2 sur le budget annexe "restauration collective".

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

La présente modification budgétaire a pour objectif de prendre en compte :

- un changement d'imputation comptable des crédits du pôle enfance jeunesse intercommunal à Beauregard-Vendon (du compte 2313 au compte 2317 pour 3 550 823 €)
- des crédits supplémentaires suite à la fixation du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet enfance jeunesse intercommunal situé à Saint-Georges-de-Mons (voir délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2025) pour un montant supplémentaire de 28 500 € (au compte 2313 opération 12)
- le report au budget 2026 des crédits pour l'achat du mobilier du pôle enfance-jeunesse intercommunal situé à Beauregard-Vendon (- 60 000 € au compte 2317 opération 13) et la diminution des crédits correspondants aux subventions sur le mobilier (- 35 000 € de subvention CAF au compte 1311 opération 13)
- l'annulation des crédits pour des travaux du RPE (antenne de Combronde) pour 11 000 € (au compte 21351 opération 19)

La DM N°4 se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1311-13-331 : POLE ENFANCE JEUNESSE BEAUREGARD VENDON	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €
R-1311-19-331 : MATERIEL RAM	0,00 €	0,00 €	4 294,72 €	0,00 €
R-13251-13-331 : POLE ENFANCE JEUNESSE BEAUREGARD VENDON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 101,45 €
R-13251-19-331 : MATERIEL RAM	0,00 €	0,00 €	6 306,73 €	0,00 €
R-13251-20-331 : MATERIEL MICROCRECEH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	680,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 601,45 €</b>	<b>3 781,45 €</b>
D-21351-19-331 : MATERIEL RAM	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838-20-331 : MATERIEL MICROCRECEH	0,00 €	680,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>680,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-12-331 : POLE ENFANCE JEUNESSE ST GEORGES DE MONS	0,00 €	28 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-13-331 : POLE ENFANCE JEUNESSE BEAUREGARD VENDON	3 550 823,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-13-331 : POLE ENFANCE JEUNESSE BEAUREGARD VENDON	60 000,00 €	3 550 823,38 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>3 610 823,38 €</b>	<b>3 579 323,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 621 823,38 €</b>	<b>3 580 003,38 €</b>	<b>45 601,45 €</b>	<b>3 781,45 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-41 820,00 €</b>		<b>-41 820,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°4 sur le budget annexe "enfance jeunesse".

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

En section de FONCTIONNEMENT, la présente décision modificative a pour objectif :

- D'augmenter les crédits du chapitre 012 dépenses de personnel pour 6 000 € (augmentation des remplacements compte tenu d'un congé parental et d'une formation d'intégration)
- Ces dépenses sont compensées par une diminution des crédits sur les comptes alimentation (- 2 000 €), entretien et réparation sur bâtiments public (- 2 000 €) et redevance (- 2 000 €) puisque ces crédits n'ont pas été consommés.

En section de D'INVESTISSEMENT, la présente décision modificative a pour objectif :

- D'augmenter les crédits d'investissement pour réaliser l'aménagement des loges du cinéma (mobilier) pour 7 000 € au compte 2158
- Ces dépenses sont financées par l'augmentation de la subvention d'investissement du budget général

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60623-317 : Fournitures non stockées - Alimentation	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-317 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63711-317 : Redevance prélevement sur la ressource en eau	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-64111-317 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-13251-317 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
D-21351-317 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-317 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-317 : Constructions (en cours)	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>7 000,00 €</b>		<b>7 000,00 €</b>	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°3 sur le budget CINEMA.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

La présente décision modificative concerne :

- La hausse de la subvention d'équipement aux budget annexe "équipements sportifs" pour financer les travaux de réhabilitation de la toiture du gymnase intercommunal situé à Manzat pour 174 000 €
- L'augmentation de la subvention d'investissement au budget annexe "cinéma" à hauteur de 7 000 € pour prendre en compte l'acquisition du mobilier des loges du cinéma
- L'augmentation des crédits sur l'opération "1009 voirie d'intérêt communautaire" pour financer l'étude de requalification de la Rue des forgerons au sein de la ZA des Ancizes (+ 8 000 €)
- La baisse de l'IFER pour 9 200 €

Ces dépenses supplémentaires (ou recettes en moins) sont financées par :

- Le versement FPIC 2025 pour 242 764 €

L'excédent de 44 464 € est affecté à l'épargne de réserve au compte 60682.

La décision modificative se présente ainsi :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6068-0 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0,00 €	44 464,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>44 464,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	189 100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>189 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-732221-0 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	242 764,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>242 764,00 €</b>
R-73114-0 : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	0,00 €	0,00 €	9 200,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 731 : Fiscalité locale</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>233 564,00 €</b>	<b>9 200,00 €</b>	<b>242 764,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-0 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	189 100,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>189 100,00 €</b>
D-2031-1009-0 : VOIRIE INTERET COMMUNAUTAIRE	0,00 €	8 100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-20415331-1034-0 : SUBVENTIONS EQUIPEMENT LA PASSERELLE	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20415332-1029-0 : SUBVENTIONS EQUIPEMENT BA EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00 €	174 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>181 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>189 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>189 100,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>422 664,00 €</b>		<b>422 664,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°5 sur le budget principal.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

## **D202511025 Admission en non-valeur et créances irrécouvrables (budget annexe enfance jeunesse)**

Le comptable public de la Communauté de Communes sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur des créances datant de 2017 et 2024, qu'il ne peut recouvrer pour un montant total de 145.25€.

- Compte 6541 – Créances admises en non-valeur : 74.90 €
  - Titre 7079 de 2022 – RAR inférieur au seuil de poursuite : 2.28 €,
  - Titre 1351 de 2023 - RAR inférieur au seuil de poursuite : 5.50 €,
  - Titre 23 de 2017 – Migration : 61.62 €,
  - Titre 1982 de 2024 - RAR inférieur au seuil de poursuite : 5.50 €,
- Compte 6542 – Créances éteintes : 70.35 €
  - Titre 4340 de 202 – Surendettement et décision effacement de dette : 13.40 €,
  - Titre 3010 de 202 – Surendettement et décision effacement de dette : 56.95 €,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'admission en non-valeur des sommes présentées ci-dessus.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **D202511026 Admission en non-valeur créances irrécouvrables - Budget annexe "restauration collective"**

Le comptable public de la Communauté de Communes sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur des créances datant de 2023, qu'il ne peut recouvrer pour un montant total de 3.30 € au compte 6541- Créances admises en non-valeur (titre 2022/308 – motif : montant inférieur au seuil de poursuite).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'admission en non-valeur des titres et sommes mentionnés ci-dessus.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **D202511027 Dotation de Solidarité Communautaire 2025**

Fraction A : en lien avec la participation des communes sur les travaux de cuisine et cantine des écoles

Par délibération en date du 10 décembre 2015 le Conseil communautaire de Côtes de Combrailles avait acté plusieurs principes relatifs à la prise de compétence « restauration scolaire ».

Il avait notamment été acté un cofinancement « commune et EPCI » sur le programme d'investissement pluriannuel, avec une participation des communes à hauteur de 35 % de l'autofinancement à la charge du maître d'ouvrage.

Il était précisé que le cofinancement des communes intervenait sur les dépenses des salles de restauration et office en excluant les surfaces de production des repas, et que la répartition du cofinancement entre les communes sera calculée en fonction des critères population et nombre d'enfants.

Pour mémoire, le cofinancement calculé en 2015 de chaque commune était le suivant :

	Nombre de repas annuel / 144 jours	Population en 2016 au moment du calcul des fonds de concours	Ratio	Montant du cofinancement des communes	Montant déjà autofinancé par la commune au 01/01/2016	Solde restant à financer par la commune au 01/01/2016	Solde au 01/01/2025
Beauregard Vendon	96	1132	14,73%	40 865 €	20 227,00 €	20 638,00 €	- €
Combronde	225	2106	30,88%	85 707 €	142 651,00 €	- 56 944,00 €	- 5 698,00 €
Champs	30	373	4,73%	13 124 €		13 124,00 €	
Davayat	70	573	9,06%	25 151 €		25 151,00 €	
Gimeaux	24	415	4,56%	12 646 €		12 646,00 €	- €
Jozerand	37	488	6,02%	16 702 €	80 623,00 €	- 63 921,00 €	- 6 393,00 €
Montcel	45	443	6,32%	17 543 €		17 543 €	- €
Prompsat	39	438	5,84%	16 199 €		16 199 €	- €
Saint Myon	23	453	4,73%	13 136 €		13 136 €	- €
Saint Hilaire la Croix	15	316	3,22%	8 946 €		8 946 €	- €
Teilhède	46	429	6,30%	17 494 €		17 494 €	
Yssac la Tourette	15	373	3,60%	9 995 €		9 995 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>665</b>	<b>7539</b>	<b>100%</b>	<b>277 508 €</b>	<b>243 501 €</b>	<b>34 007 €</b>	<b>- 12 091 €</b>

Pour les communes, dont le solde était négatif (c'est-à-dire que les communes ont contribué plus du fait qu'elles ont déjà entièrement autofinancé les travaux sur leurs communes), il était prévu le versement de la soultre au profit des communes sur 10 ans (conformément au débat d'orientation budgétaire).

Ce montant annuel constitue la fraction A de la dotation de solidarité communautaire.

Les montants sont identiques à 2024.

Commune	Dotation de solidarité 2025 –Fraction A
COMBRONDE	5 698 €
JOZERAND	6 393 €

Compte-tenu de la période de 10 ans, cette fraction sera versée jusqu'en 2025 inclus.

Pour l'exercice 2025, il s'agit de la dernière année de versement de cette fraction.

#### Fraction B : Complément de versement FPIC aux communes

Par délibération en date du 18 septembre 2025, le conseil communautaire a décidé de figer les montants et de décorrélérer les montants de la DSC des communes issues de la CC du Pays de Menat.

Pour mémoire, la DSC est une mesure de solidarité qui a permis aux communes de Sioule de compenser le fait qu'à l'époque, la CC Pays de Menat était bénéficiaire du FPIC et chaque commune membre recevait un montant au titre du FPIC.

COMMUNE	DSC 2025 (fraction B)
BLOT-L'EGLISE	8 655,00 €
LISSEUIL	2 045,00 €
MARCILLAT	7 132,00 €
POUZOL	8 270,00 €
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	3 353,00 €
SAINT-PARDOUX	9 895,00 €
SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	9 113,00 €
SAINT-REMY-DE-BLOT	5 608,00 €
	<b>54 071,00 €</b>

### Fraction C : complément sur la participation aux équipements sportifs de Combronde et Saint-Georges-de-Mons

Afin de verser les montants prévus, il convient de compléter le montant versé par fonds de concours par une dotation de solidarité :

<b>FRACTION C = COMPLEMENT AU FOND DE CONCOURS SUR PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX GYMNASES COMMUNAUX</b>	
<b>COMBRONDE</b>	10 406,00 €
<b>SAINT-GEORGES-DE-MONS</b>	17 260,00 €

### Fraction D : Répartition dérogatoire de l'IFER

Pour mémoire, par délibération en date du 06 mars 2025, le conseil communautaire a approuvé le principe de répartition dérogatoire de l'IFER éolien et photovoltaïque entre communes et EPCI selon les principes ci-dessous.

	<b>Commune</b>	<b>EPCI</b>
Eolien (installations après le 01/01/2019)	35% (+ 15 points)	35% (- 15 points)
Centrales photovoltaïques ou hydraulique après 01/01/203	30% (+10 points)	40% (- 10 points)

Il était précisé que le versement se ferait par l'intermédiaire d'une quatrième fraction de DSC, qui sera votée annuellement.

Cette répartition dérogatoire s'applique uniquement aux nouveaux projets à compter du 01/01/2025 (date de 1ère imposition).

L'exploitation du rôle de CFE/IFER reçu le 17/10/2025 ne fait pas apparaître de nouvelles installations imposées à compter de 2025. Il n'y a donc aucun versement à faire au titre de la fraction D.

### Montants des dotations de solidarité communautaire 2025

Le président expose que le VI de l'article 1609 nonies C du CGI précise que « L'établissement public de coopération intercommunale, [...] peut instituer au bénéfice de ces communes membres et, le cas échéant, d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre limitrophes une dotation de solidarité communautaire, dont le principe et les critères de répartition sont fixés par le conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers ».

Le montant de cette dotation est fixé librement par le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale.

<b>COMMUNES</b>	<b>FRACTION A fixe (RESTAURATION) jusqu'en 2025</b>	<b>FRACTION B variable N (participat° CCSM au FPIC cmes)</b>	<b>FRACTION C fixe (participat° aux Equipements Sportifs existants des cmes)</b>	<b>FRACTION D - IFER EOLIEN ET PHOTOVOLATIQUE</b>	<b>TOTAL DSC</b>
BEAUREGARD VENDON					0,00 €

BLOT L'EGLISE		8 655,00 €			8 655,00 €
COMBRONDE	5 698,00 €		10 406,00 €		16 104,00 €
JOZERAND	6 393,00 €				6 393,00 €
LISSEUIL		2 045,00 €			2 045,00 €
MARCILLAT		7 132,00 €			7 132,00 €
POUZOL		8 270,00 €			8 270,00 €
QUEUILLE					0,00 €
ST GAL SUR SIOULE		3 353,00 €			3 353,00 €
ST GEORGES DE MONS			17 260,00 €		17 260,00 €
ST PARDOUX		9 895,00 €			9 895,00 €
ST QUINTIN SUR SIOULE		9 113,00 €			9 113,00 €
ST REMY DE BLOT		5 608,00 €			5 608,00 €
<b>Total par fraction</b>	<b>12 091,00 €</b>	<b>54 071,00 €</b>	<b>27 666,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 828,00 €</b>

Il est précisé que les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire s'appliquent uniquement à l'exercice 2025.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une dotation de solidarité communautaire pour l'exercice 2025,
- FIXE les montants de la Dotation de solidarité communautaire 2025 conformément au tableau ci-dessus.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## SERVICES FONCTIONNELS – SERVICES GENERAUX

### D202511028 Préparation du prochain projet de territoire 2027-2032 : méthodologie et lancement de la consultation

Suite aux élections municipales qui se tiendront en mars 2026, une nouvelle équipe d'élus siégera à la communauté de communes. Il sera alors nécessaire d'engager une nouvelle réflexion pour bâtir le projet de territoire et la stratégie financière sur le prochain mandat.

Il s'agit dans la présente délibération d'anticiper l'accompagnement par un bureau d'études (et de lancer la consultation) et d'arrêter une méthodologie, comme cela avait été fait lors du précédent mandat en 2020.

Les objectifs de l'élaboration sont les suivants :

- De permettre aux nouveaux élus de s'approprier un socle de connaissance commun concernant :
  - Le fonctionnement de la communauté de communes,
  - Les actions et projets en cours de réflexion,
  - Les services actuellement proposés,
  - Le contexte territorial avec les partenaires (le SMAD notamment pour les actions intra-communautaires).
- De réaliser un diagnostic territorial intégrant le bilan du précédent projet de territoire ;

- De définir les axes de travail, enjeux et actions à mettre en œuvre pour les prochaines années à partir du diagnostic et en collaboration étroite avec les élus et services. Ce travail devra tenir compte des compétences de l'EPCI et du travail déjà engagé afin d'assurer une continuité ;
- D'adopter une stratégie financière pour mettre en œuvre le projet de territoire ;
- D'impliquer l'ensemble des nouveaux élus (délégués communautaires et conseillers municipaux) dans un projet commun, concerté et partagé.

### Anticiper la méthodologie préparer le projet de territoire 2026-2032

La proposition qui est faite dans la présente délibération est d'anticiper et préparer en amont la méthodologie et sélectionner le bureau d'études.

Il ne s'agit pas de définir le contenu du prochain projet de territoire.

Le temps d'élaboration du projet de territoire est un temps long d'environ 10 mois

Lancer dès à présent la dynamique permet :

- d'être prêt à démarrer la réflexion avec les nouveaux élus dès le printemps/été 2026
- de prévoir les crédits d'études nécessaires au budget 2026 qui sera voté en février 2026
- d'aboutir à une stratégie financière intégrant les actions du nouveau projet de territoire pour le premier Débat d'orientation Budgétaire de 2027
- d'anticiper les futures échéances : notamment préparer les futurs contrats (Région, Etat, Département): les partenaires vont rapidement demander les projets à inscrire dans les nouveaux contrats

Il est proposé une méthodologie qui repose sur :

- l'implication des différents responsables de services et responsables de pole, qui aura principalement en charge la rédaction de la partie diagnostic
- l'appui d'un Bureau d'étude (neutre et objectif) pour préparer/réaliser l'animation des ateliers organisés dans le cadre du projet de territoire, et qui aura principalement pour rôle la formalisation de la stratégie et la formalisation du plan d'actions.
- une large participation de l'ensemble des conseillers municipaux

La méthodologie qui est proposée s'appuie sur 5 phases :

- Phase 1 : accompagnement des élus à la prise de fonction (présentation de la communauté de communes en convention des conseillers municipaux et présentation de la méthodologie projet de territoire, première réunion des commissions thématiques pour présentation du détail du fonctionnement des services intercommunaux, visite de terrains pour les futurs conseillers communautaires)
- Phase 2 : Etat des lieux – diagnostic (réalisation du diagnostic par les services qui servira de support de réflexion pour engager la réflexion, bilan du précédemment projet de territoire, enquête auprès des communes, entretien avec les maires)
- Phase 3: Stratégie et plan d'actions : (ateliers de travail sur la base des commissions intercommunales permanentes, rédaction de la stratégie et du plan d'actions)
- Phase 4: Faisabilité financière : prospective et stratégie financière (chiffrage des actions, prospective financière en intégrant les différentes actions, construction de scénarios de stratégie financière)
- Phase 5 : approbation – restitution (approbation du projet de territoire composée de la stratégie, du plan d'actions et de la stratégie financière) par le conseil communautaire, restitution en convention des conseillers municipaux

### Le planning prévisionnel

Il est proposé de consulter les bureaux d'étude dès le mois de novembre selon le calendrier suivant :

Du 10/11/25 au 28/11/25	Consultation et analyse des offres
Du 01/12/25 au 19/12/25	Analyse des offres
Décembre	CAO
Janvier 2026	Attribution du marché en conseil communautaire Signature du marché
Mai - juin	Ajustement de la méthodologie si nécessaire avec le nouvel exécutif

Les phases 1 et 2 d'accompagnement et diagnostic seraient réalisées entre mai et septembre 2026

L'objectif est d'aboutir à une stratégie en novembre 2026.

En décembre 2026/ janvier 2027, se tiendrait la réflexion sur la stratégie financière, avec un vote du budget 2027 qui serait la première traduction concrète du nouveau projet de territoire.

Le montant de la prestation du bureau d'étude est estimé par les services à 35 000 € HT.

La conférence des maires, réunie le 08 septembre a donné un avis favorable à l'anticipation de la démarche.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la méthodologie de mise en œuvre du prochain projet de territoire,
- APPROUVE le lancement d'une consultation de bureau d'étude.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **D202511029      Modification statutaire numéro 6 : suppression de la compétence " 6. Crédit et gestion de maisons de services au public "**

Par délibération en date du 09 novembre 2017, la communauté de communes avait engagé une modification statutaire, afin de mettre à jour les compétences de la communauté de communes dans l'objectif de conserver le bénéfice de la dotation globale de fonctionnement bonifiée (avant qu'elle ne soit supprimée en 2019).

A l'époque, pour être éligible, le nombre de compétences à exercer pour bénéficier de la DGF bonifiée était d'"au moins neuf" dans une liste de douze compétences (alors codifié à l'article L5214-21-3 du CGCT).

Ainsi, la communauté de communes a alors notamment pris la compétence " création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations".

Les maisons de services aux publics ont par la suite été transformées en maison France Services (le portage des maisons France Services peut être assuré par des collectivités, La Poste, des associations, les caisses MSA, les préfectures).

En 2019, la bonification de DGF a été supprimée.

A ce jour, sur le territoire, il existe une seule maison France service, portée par la Poste sur Manzat. Par ailleurs, une commune a engagé des réflexions, en partenariat avec L'Etat, pour mettre en place sur son territoire une Maison France Services.

Afin de ne pas pénaliser le projet de la commune, il est proposé de supprimer l'alinéa suivant des statuts :

- " 6. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations"

Rappelons que les modifications de statuts sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La modification statutaire est ensuite prononcée par arrêté du ou des représentants de l'Etat.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification N°6 des statuts de la Communauté de Communes conformément aux statuts modifiés en annexe de la présente délibération,
- AUTORISE le Président à notifier la présente délibération aux communes afin qu'elles puissent délibérer dans les conditions de l'article L5211-17 du CGCT.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

M. Julien PERRIN, rappelle qu'il s'agit à ce stade d'un projet qui est en discussion avec l'Etat depuis maintenant 3 ans.

Le bus itinérant "France Service" intervenait régulièrement sur la commune de Saint-Georges de Mons jusqu'en juillet 2025 avec environ 12 rendez-vous par jour, le besoin est donc réel.

Suite à l'arrêt du bus, la commune s'est positionnée auprès de Madame la Sous-Préfète de RIOM pour mettre en place un projet de Maison France Service permanent. Ce dossier est en cours d'instruction à PARIS.

M. Julien PERRIN, remercie le Président pour avoir été réactif sur ce changement de compétences. Il espère que les communes voteront favorablement pour la modification statutaire.

A l'occasion des discussions avec Mme La Sous-Préfète de Riom et d'Ambert (en charge des MFS sur le Département), il a été constaté qu'il y avait un manque sur le bassin de vie de Combronde et qu'une étude de faisabilité allait être engagée. Les services de L'Etat devraient revenir vers les communes.

M. Alain ESPAGNOL, Maire de Combronde, fait part de son étonnement et souhaiterait être informé de cette démarche de "Maison France Services" sur Combronde, car il n'a aucune information à ce sujet.

Le Président mentionne que la Communauté de Communes n'est pas à l'initiative de cette démarche et que l'objet de la délibération est de se dessaisir de cette compétence à l'échelle intercommunale.

## **D202511030    Vœu relatif à la sauvegarde du service de cardiologie du Centre Hospitalier Guy Thomas de Riom**

Le service de cardiologie du Centre Hospitalier Guy Thomas de Riom, vital pour les habitants de son bassin de vie, propose 34 lits de médecine à orientation cardiologique, 6 lits d'unité de soins continus, un plateau technique indispensable pour les urgences cardiaques, des consultations spécialisées et des avis externes.

Depuis un an, le service de cardiologie fonctionne avec 3,6 équivalents temps plein (ETP) : 1 ETP assuré par la cheffe de service, seule praticienne permanente titulaire depuis le départ à la retraite de sa collègue, il y a 14 ans ; et 2,6 ETP assurés par trois cardiologues qui, faute d'équivalence de leurs diplômes, ne sont pas autorisés à exercer seuls.

Faute de solutions de remplacement durables, le service est aujourd'hui en grave danger. La cheffe de service avait alerté, dès le mois d'avril, sur une situation qui deviendrait intolérable à compter du 3 novembre, date prévue du départ des trois praticiens non permanents arrivant en fin de contrat. Elle a présenté sa démission, la mort dans l'âme, pour dénoncer des conditions de travail désormais intenables. La direction du CHU de Clermont-Ferrand a proposé récemment la mise à disposition de cardiologues deux jours par semaine, mais cette solution est jugée très insuffisante pour garantir une prise en charge adaptée, continue et pérenne des patients.

Ainsi que le souligne la pétition "Sauvons le service de cardiologie du centre hospitalier de Riom", mise en ligne sur le site "[Change.org](#)", les conséquences de cette fermeture seraient dramatiques :

- Impossibilité d'hospitaliser les patients localement, transfert forcé vers d'autres hôpitaux déjà saturés, rupture du suivi des pathologies chroniques, aggravation des inégalités d'accès aux soins.
- La disparition de ce service entraînerait également une désorganisation des autres services du centre hospitalier où les cardiologues interviennent dans la coordination et le suivi des patients.

Cette situation s'inscrit malheureusement dans un contexte de démantèlement progressif des services de l'hôpital de Riom, comme, par exemple, la fermeture récente de son laboratoire.

La présente motion qui est proposé au conseil communautaire a pour objectif :

- d'affirmer le soutien au maintien du service de cardiologie du Centre Hospitalier Guy Thomas de Riom et à la reconnaissance du travail effectué par l'équipe médicale ;
- de demander à la direction du CHU de Clermont-Ferrand de procéder à la mise en place d'une solution pérenne pour assurer une couverture 24h/24 et 7j/7 du service de cardiologie de l'hôpital Guy Thomas de Riom (prêt de cardiologues en nombre suffisant, recrutement...) ;
- de demander à l'État (Ministère de la Santé) et à l'ARS (Agence Régionale de Santé) des moyens pérennes pour éviter la fermeture de ce service ;
- d'appeler à la solidarité de tous les acteurs locaux de la santé, des élus et des habitants pour défendre ce service vital et garantir l'accès à des soins cardiaques de qualité en proximité pour toute la population.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la motion de soutien relatif à la sauvegarde du service de cardiologie du Centre Hospitalier Guy Thomas de Riom.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

M. Bernard BOULEAU, demande si les communes du territoire peuvent prendre la même délibération. Le Président lui confirme que le modèle sera envoyé aux communes.

Mme Maryse LEFOUR, déplore cette situation. La fermeture de la maternité de l'Hôpital de RIOM a été un commencement. Pour elle, il devient urgent de se mobiliser.

#### **D202511031      Rapport d'activités 2024**

En vertu de l'article L52211-39 du CGCCT "Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement [...]".

Précédemment, chaque service établissait son propre rapport d'activités de manière indépendante. Afin d'harmoniser la présentation du rapport et répondre aux obligations légales, à compter de l'exercice 2024, le service communication a conçu un rapport d'activité officiel pour l'ensemble des services de la communauté de communes.

Même si la réalisation du rapport d'activité relève d'une obligation légale au titre du code général des collectivités territoriales, ce rapport est surtout l'occasion de partager avec tous, de manière objective, le travail accompli par les services de la communauté de communes qui mettent en œuvre quotidiennement les actions publiques décidées par les élus.

Ce document est un bilan des actions engagées au cours de l'exercice précédent dans le champ des différentes compétences de la communauté de communes.

Au même titre que la conférence des Maires, que la convention des conseillers municipaux, que la lettre d'information hebdomadaire, que des commissions ou encore que la retransmission en direct des conseils communautaires, ce document est un outil pour renforcer, encore plus, le lien entre la communauté de communes et les communes.

Le rapport d'activité est adressé au maire de chaque commun membre. Il est par ailleurs accessible sur le site internet de la communauté de communes.

Ce rapport doit également faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Par délibération en date du 29 septembre 2025, le comité syndical du syndicat du bois de l'aumône a adopté une délibération portant modification des statuts du SBA afin de sécuriser juridiquement l'engagement du syndicat dans le domaine de l'économie circulaire.

Cette démarche a pour objectif de préciser le volet économie circulaire rattaché à la compétence collecte des déchets.

La modification statutaire introduit un article 3 intitulé "missions et activités complémentaires".

L'article 3 est ainsi rédigé :

Le syndicat exerce les activités qui présentent le caractère de complément normal nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences. Au titre de sa compétence collecte / transport des déchets ménagers et assimilés le SBA concourt au développement d'une économie circulaire sur son territoire

- par la mise en œuvre d'action de prévention de réduction des déchets et d'économie de ressources;
- par la mobilisation la sensibilisation et la formation des acteurs du territoire;
- en contribuant à l'animation de réseau d'acteurs engagé dans l'économie circulaire avec ses différents partenaires;
- par le développement et la gestion d'espace d'innovation favorisant le réemploi de matière;
- en favorisant la production d'énergie locale et renouvelable sur ses installations ou en créant en intégrant une structure dédiée

Conformément aux articles L5211-19 et L5211-20 du CGCT, la communauté de communes dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification en date du 14/10/2025 pour se prononcer sur le projet de modification statutaire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des statuts du SBA.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

### **D202511033 Soutien aux équipements sportifs communaux (fonds de concours 2025) Gymnase de Combronde**

En vertu de l'article L5215-26 du CGCT, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours au profit de la commune de Combronde pour le fonctionnement du gymnase de Combronde d'un montant de 26 013 €,
- PRÉCISE que le calcul du fonds de concours 2025 s'appuie sur l'état récapitulatif des dépenses réalisées de 2025.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202511034</b>	<b>Soutien aux équipements sportifs communaux (fonds de concours 2025)</b>
	<b>Gymnase de Saint Georges</b>

En vertu de l'article L5215-26 du CGCT, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours au profit de la commune de Saint-Georges-de-Mons pour le fonctionnement des équipements sportifs visés en objet de la présente délibération pour un montant de 43 150 €,
- PRÉCISE que le calcul du fonds de concours 2025 s'appuie sur l'état récapitulatif des dépenses réalisées de 2024.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Point sur le Parc de l'Aize

M. Alain ESPAGNOL, en tant que Président du syndicat du Parc de l'Aize tient à informer l'assemblée que la vente avec FIRE d'un terrain appartenant au SYMPA, s'est régularisée ce jour. Cette vente porte sur 6,5 hectares à hauteur de 2 085 600 Euros HT.

Il se satisfait de ce projet qui devrait amener des entreprises à s'installer sur le territoire.

### ➤ Date à retenir

**18 Décembre 2025 à 18H – BEAUREGARD-VENDON** : Conseil communautaire débutant par le Débat d'Orientation budgétaire (DOB).

### ➤ Point sur les délibérations portant sur l'installation des bornes de recharge pour véhicule électrique

Dans le cadre du déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques dans les communes, Grégory BONNET rappelle le mail transmis par le chargé de missions "transition écologique" aux communes, qui précise notamment que :

- Les propositions et conditions d'implantation sont valables jusqu'au 31/12/2025,
- Les délibérations acceptant ces propositions et conditions doivent être prises avant le 31/12/2025,
- Les avis de mise en concurrence pour AOT sont à publiés pendant un délai "adapté" au terme de la loi,
- Le délai d'un mois préconisé par le chargé de mission est indicatif et peut être réduit.

La séance est levée à 22H00.

## **Liste des délibérations du Jeudi 6 novembre 2025**

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE .....	3
<b>SERVICES FONCTIONNELS – RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>27</b>
D202511001    MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER NOVEMBRE 2025.....	27
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE - GEMAPI.....</b>	<b>31</b>
D202511002    VALIDATION DE LA STRATEGIE LOCALE DE MOBILITE DURABLE ET INCLUSIVE, ET DU SCHEMA DE GOUVERNANCE	31
D202511003    FABRIQUE DEPARTEMENTALE DES TRANSITIONS : MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS « MOBILITE » ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT .....	33
D202511004    AVIS CONCERNANT LE PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE MONTCEL PAR LA SOCIETE SOLEIL DE LA VIOUZE.....	34
D202511005    EHPAD - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC TECHNIQUE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS ET D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEFINITION, LA PASSATION ET LE SUIVI DU FUTUR CPE SYSTEMES	36
D202511006    APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2026 POUR LES FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER .....	38
<b>SERVICES FONCTIONNELS – RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>39</b>
D202511007    MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LA MUTUELLE SANTE DES AGENTS .....	39
<b>AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....</b>	<b>40</b>
D202511008    PHASE 5 DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA VARENNE A COMBRONDE : AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX	40
D202511009    VENTE A L'ENTREPRISE EAU B AIR THERMIQUE D'UN TERRAIN SITUE SUR LA ZONE D'ACTIVITE DES VOLCANS A MANZAT	43
<b>ENFANCE - JEUNESSE.....</b>	<b>44</b>
D202511010    MISE A JOUR DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA MICRO-CRECHE INTERCOMMUNALE A COMPTER DE NOVEMBRE 2025	44
D202511011    MARCHES DE TRANSPORTS POUR LES ALSH .....	45
<b>RESTAURATION COLLECTIVE .....</b>	<b>46</b>
D202511012A    RESTAURATION COLLECTIVE : ACQUISITION D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT .....	46
D202511012B    RESTAURATION COLLECTIVE : ACQUISITION DE 3 THERMOSCELLEUSES AUTOMATIQUES .....	47
<b>INFRASTRUCTURES – VOIRIE – EQUIPEMENTS SPORTIFS.....</b>	<b>48</b>
D202511013    GYMNASSE INTERCOMMUNAL SITUE A MANZAT : AVENANT N° 3 AU LOT N°5 « MENUISERIES INTERIEURES, AVENANT N°1 PORTANT SUR LE LOT NUMERO 7 "PEINTURE - RAVALEMENT", AVENANT N°1 PORTANT SUR LE LOT NUMERO 1 "TERRASSEMENT, VRD, GROS ŒUVRE" .....	48
D202511014A    ISOLATION DES TOITURES DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL A MANZAT – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 63 .....	49
D202511014B    TRAVAUX D'ETANCHEITE ET D'ISOLATION DES TOITURES DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL A MANZAT : AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX .....	50
D202511015    TARIFS CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 : AJOUT D'UN TARIF POUR LA LOCATION D'UNE LIGNE D'EAU .....	51
D202511016    MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE 2025 : AVENANT N°1 AU LOT N°5 COMMUNE DES ANCIZES, AVENANT N°1 AU LOT N°8 COMMUNE DE MANZAT, AVENANT N°1 AU LOT N°12 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE MONS, AVENANT N°1 AU LOT 16 COMMUNE SAINT REMY DE BLOT .....	52
D202511017    SCHEMA EQUIPEMENTS SPORTIFS – NOUVEAU GYMNASSE SUR COMBRONDE : APPROBATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE .....	54
<b>SERVICES FONCTIONNELS – FINANCES .....</b>	<b>59</b>
D202511018    ARRET DE LA PERCEPTION DE LA REOM EN LIEU ET PLACE DU SYDEM.....	59
D202511019    BUDGET EQUIPEMENTS SPORTIFS – DECISION MODIFICATIVE N°1-2025 .....	60
D202511020    BUDGET ACTIVITES CULTURELLES – DECISION MODIFICATIVE N°2-2025 .....	61

D202511021	BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE – DECISION MODIFICATIVE N°2-2025 .....	62
D202511022	BUDGET ANNEXE "ENFANCE JEUNESSE" – DECISION MODIFICATIVE N°4-2025 .....	63
D202511023	BUDGET CINEMA – DECISION MODIFICATIVE N°3-2025 .....	64
D202511024	BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°5-2025 .....	65
D202511025	ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES IRRECOUVRABLES (BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE) .....	66
D202511026	ADMISSION EN NON-VALEUR CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET ANNEXE "RESTAURATION COLLECTIVE" ..	66
D202511027	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2025 .....	66
<b>SERVICES FONCTIONNELS – SERVICES GENERAUX .....</b>		<b>69</b>
D202511028	PREPARATION DU PROCHAIN PROJET DE TERRITOIRE 2027-2032 : METHODOLOGIE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION .....	69
D202511029	MODIFICATION STATUTAIRE NUMERO 6 : SUPPRESSION DE LA COMPETENCE " 6. CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC " .....	71
D202511030	VŒU RELATIF A LA SAUVEGARDE DU SERVICE DE CARDIOLOGIE DU CENTRE HOSPITALIER GUY THOMAS DE RIOM .....	73
D202511031	RAPPORT D'ACTIVITES 2024 .....	74
D202511032	MODIFICATION DES STATUTS DU SBA .....	75
D202511033	SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX (FONDS DE CONCOURS 2025) GYMNASSE DE COMBRONDE .....	75
D202511034	SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX (FONDS DE CONCOURS 2025) GYMNASSE DE SAINT GEORGES .....	76

**Signatures des membres présents au conseil communautaire du**  
**Jeudi 6 novembre 2025**

Le Président,  
M. GUILLOT Sébastien

Le Secrétaire de séance,  
M. SOULIER Gérard

Les membres du conseil communautaire :

ANTUNES Fernand Les Ancizes-Comps		BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles	BISCARAT Catherine Pouzol
BERTIN Christine Combronde	BLANC Sébastien Loubeyrat	BONNET Grégory Montcel	BOULEAU Bernard Blot-l'Eglise
BROMONT André Lisseuil	CANUTO Stéphane Queuille	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles
CHARBONNEL Pascal Teilhède	COUCHARD Olivier Manzat		DA SILVA José Manzat
DA SILVA Sidonio Saint-Angel	DESGEORGES Céline Saint-Georges-de-Mons	DOSTREVIE Corinne Manzat	ESPAGNOL Alain Combronde
FABRE Jean Louis Davayat	FRADIER Alain Yssac-la-Tourette		GARRACHON Annie Les Ancizes-Comps

GAY Laetitia Beauregard-Vendon	GEORGES Denis Beauregard-Vendon	GRIVOTTE Jean-Michel Combronde	
LEFOUR Maryse Saint-Georges-de-Mons		MANUBY Didier Les Ancizes-Comps	
MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon	PERRET Delphine Combronde	PERRIN Julien Saint-Georges-de-Mons
PIECHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux		POUZADOUX Jean-Paul Combronde	RAFFIER Christian Saint-Quentin-Sur-Sioule
RAYNAUD Dominique Saint-Georges-de-Mons	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot	COMBEAUD-NOUZILLE Ghislaine Châteauneuf-Les-Bains	SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule
SOULIER Gérard Vitrac			

**Ledit procès-verbal en date du 6 novembre 2025 a été approuvé à l'unanimité lors du conseil communautaire en date du**  
**à**